

*Rencontre annuelle du Groupe des
femmes parlementaires (2013)*

Les Femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique

Paramaribo, Suriname
le 16 et 17 mai 2013



ParlAmericas
Groupe des femmes parlementaires



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



Suriname



Rédaction du rapport : Katie Hermon

Révision : LIM Consulting Associates

Conception et présentation : Christy Hutton Design

Photos : Rudolf Soekhai et Rehuël Lobato de Mesquita

Tous droits réservés ParlAmericas 2013

Avertissement : Cette publication présente le sommaire des exposés des spécialistes ayant participé à la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2013), de même que certaines interventions des parlementaires qui ont assisté à la Rencontre. Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion de ParlAmericas.

ParlAmericas

165, rue Sparks

Bureau 500

Ottawa, Ontario K1P 5B9

Canada

Tél. : 1-613-594-5222

Télééc. : 1-613-594-4766

Adresse électronique : info@parlamericas.org



REMERCIEMENTS

La Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas (2013) — *Les femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique*—a été possible grâce aux contributions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du Secrétariat international de ParlAmericas et de l'Assemblée nationale du Suriname. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements de leur soutien.

Nous aimerions également souligner le travail et les efforts de l'équipe de ParlAmericas : Katie Hermon, Gina Hill, Thaïs Martín Navas, Viviane Rossini et Marcelo Virkel, de même que le soutien de Randy Hoback, député canadien et président de ParlAmericas.

En outre, nous tenons à exprimer notre gratitude aux autorités du Suriname et à la D^{re} Jennifer Simons, présidente de l'Assemblée nationale du Suriname, dont la détermination et le sens de l'initiative ont contribué à la tenue de la Rencontre de 2013 à Paramaribo, au Suriname. Nous remercions également le Comité des parlementaires du Suriname, dirigé par Jenny Warsodikromo, de son soutien permanent pour la tenue de cet événement. Nous voulons aussi souligner le dur labeur et les efforts de tous ceux et celles qui travaillent en collaboration avec l'Assemblée nationale du Suriname et particulièrement mettre en valeur le dévouement de Ruth de Windt et de Saima Cabenda à coordonner la Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2013).

Pour conclure, nous tenons à remercier particulièrement les délégués des Amériques de participer à la Rencontre de 2013.



Suriname



Agence canadienne de
développement international

Canadian International
Development Agency



Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires (2013)



TABLES DES MATIÈRES

Remerciements	1
ParlAmericas et le Groupe des femmes parlementaires	4
ParlAmericas	4
Le Groupe des femmes parlementaires	5
Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas (2013) —<i>Les femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique</i>	7
1. Aperçu	7
2. Inauguration officielle	9
3. Session 1— <i>Les femmes présidentes de législatures nationales</i>	12
Présentations	13
Perspectives régionales	17
Discussion	20
4. Session 2— <i>La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine</i>	24
Présentation	25
Perspectives régionales	37
Discussion	40
5. Session 3— <i>Les effets de la participation des femmes dans la politique</i>	41
Présentation	43
Perspectives régionales	54
Discussion	57
6. Discours principal	60
7. Allocution de clôture	63
8. Recommandations	64
Les femmes présidentes de législatures nationales	64
La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine	65
Les effets de la participation des femmes dans la politique	66
ANNEXES	68
Annexe 1 Ordre du jour de la réunion	68
Annexe 2 Liste des participants	70
Annexe 3 Biographies des conférencières	73
PHOTOS SOCIALES	76

PARLAMERICAS ET LE GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES

ParlAmericas

ParlAmericas est un réseau indépendant composé des législatures nationales de 35 États des Amériques du Nord et du Sud, de l'Amérique centrale et des Caraïbes. Nos membres font la promotion de l'engagement des parlementaires dans le système interaméricain et visent à stimuler le dialogue entre parlementaires sur les enjeux touchant les Amériques.

Grâce à des réunions et des formations, des discussions permanentes et des mesures de suivi, les membres de ParlAmericas maintiennent leur engagement visant à améliorer les échanges de l'hémisphère et à faire progresser l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Objectifs

Les objectifs de ParlAmericas sont:

- Contribuer au développement d'un dialogue interparlementaire sur les enjeux touchant les Amériques
- Favoriser le partage d'expériences, le dialogue et la coopération interparlementaire dans les dossiers d'intérêt commun des États membres
- Renforcer le rôle de l'organe législatif dans la démocratie ainsi que la promotion et la défense de la démocratie et des droits de la personne
- Promouvoir l'harmonisation de la législation et l'élaboration des lois entre les États membres
- Contribuer au processus d'intégration, instrument privilégié de développement durable et harmonieux





Description de notre activité

ParlAmericas a pour objectif de contribuer à consolider la démocratie et la gouvernance dans l'hémisphère, d'améliorer la façon d'affronter les menaces contre la sécurité dans l'hémisphère et de renforcer les droits des citoyens de la région. Les États membres de ParlAmericas sont également engagés à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique dans la région. Les thèmes spécifiques qui ont été discutés à ce jour comprennent: la sécurité citoyenne, la criminalité, la démocratie, l'économie, la question du genre, la migration, la pauvreté, le terrorisme, les catastrophes naturelles et le commerce.

Entre autres activités, ParlAmericas organise des ateliers de formation étroitement alignés sur les thèmes qui revêtent actuellement une importance hémisphérique et sur les thèmes identifiés comme essentiels par les parlementaires pour accomplir leurs tâches. Ces activités de formation offrent aux participants l'occasion d'approfondir ces thèmes avec des experts, de partager des meilleures pratiques et d'élaborer des plans d'action.

Le Groupe des femmes parlementaires

Le Groupe des femmes parlementaires est un groupe de travail permanent de ParlAmericas. Il comprend des représentants de chacune des sous-régions des Amériques – l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, l'Amérique du Sud et les Caraïbes. Le Groupe s'est réuni chaque année depuis sa création. Ses réunions et ses activités renforcent le travail des femmes parlementaires en fournissant un espace pour partager et échanger des expériences et des connaissances à partir d'une perspective de genre.

Objectifs

Les objectifs du Groupe des femmes parlementaires sont:

- Renforcer le leadership des politiciennes grâce à des échanges régionaux permanents.
- Promouvoir la création de conditions propices à l'égalité des chances, en accordant la priorité à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination de la discrimination dans l'emploi.
- Renforcer les démocraties dans les pays des Amériques en vue d'atteindre le respect des droits de la personne et d'avoir des conditions qui favorisent le développement social équitable et durable.
- Promouvoir la création de mécanismes qui encouragent la participation des femmes en politique
- Renforcer la participation dynamique des femmes dans les séances de travail de ParlAmericas, en incorporant une perspective de genre dans chacun des sujets analysés par l'organisation.

Comité exécutif de 2013

- Présidente du Groupe des femmes parlementaires : Linda Machuca Moscoso, membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur (en congé prolongé)
- Présidente par intérim du Groupe des femmes parlementaires et vice-présidente du Groupe des femmes parlementaires : D^{re} Jennifer Simons, présidente de l'Assemblée nationale du Suriname
- Secrétaire du Groupe des femmes parlementaires : Mónica Zalaquett, membre de la Chambre des Députés du Chili





RENCONTRE ANNUELLE DU GROUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DE PARLAMERICAS (2013) — *LES FEMMES AU POUVOIR : LES CHANGEMENTS RÉCENTS SUR LA SCÈNE POLITIQUE*

1. Aperçu

La Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires de ParlAmericas (2013), intitulée *Les femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique*, portait principalement sur la direction et la participation politique des femmes et sur les progrès accomplis dans ces domaines ces dernières années dans les Amériques. La Rencontre a attiré l'attention sur le phénomène récent des femmes occupant des postes de direction dans les législatures nationales et sur les stratégies et les outils qui ont permis aux femmes d'accéder à ces fonctions et d'assumer ces rôles. Les objectifs de la Rencontre de 2013 visaient à discuter des réalisations découlant de la participation politique des femmes, de l'adoption de lois liées aux droits des femmes et de la direction des femmes dans la région, ainsi qu'à proposer des mesures pour maintenir les progrès réalisés et faire évoluer davantage cet enjeu.



Patrick Kensenhuis (Suriname), Jenny Warsodikromo (Suriname), Jennifer Simons (Suriname), Refano Wongsoredjo (Suriname), Martha Djojoseparto (Suriname)

Un nombre total de 53 parlementaires, dont 38 femmes et 15 hommes, de 23 pays ont assisté à la Rencontre de 2013. En plus de ces délégués officiels, des spécialistes techniques non parlementaires sur la question de l'égalité entre les sexes et la direction des femmes ont également été invités à apporter une contribution enrichissante aux échanges et à présenter une variété de points de vue durant les sessions de la Rencontre.

La Rencontre a débuté par un discours inaugural sur le sujet abordé : *Les femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique*. La première session, *Les femmes présidentes de législatures nationales*, a ensuite commencé, et des femmes présidant des Chambres parlementaires dans les Amériques ont fait part de leur expérience. Les dirigeantes des Chambres de Antigua-et-Barbuda, la Barbade, la Bolivie, la Dominique, la Grenade, les Bahamas et le Suriname ont ensuite été



Berthia Parle (Sainte-Lucie),
Cheryl Bazard (Bahamas)

invitées à parler dans le cadre de la session. Les présidentes de la Chambre des Représentants de Antigua-et-Barbuda et la présidente de l'Assemblée nationale du Suriname ont accepté l'invitation et ont fait office de présentatrices principales de la session. Dans le cadre de la deuxième session, *La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine*, Beatriz Ramírez Abella, directrice de l'Institut national de la femme

de l'Uruguay, a communiqué ses connaissances sur des questions liées aux droits des femmes de descendance africaine en Amérique latine. À la troisième session, *Les effets de la participation des femmes dans la politique*, Cynthia Barrow-Giles, maîtresse de conférences en politique à la University of the West Indies, a fait part de son savoir sur la participation des femmes dans les Caraïbes et en Amérique latine.

Lors de chaque session, des perspectives sur le sujet émises par des rapporteuses régionales ont suivi la présentation de la spécialiste, c'est-à-dire des parlementaires de chacune des quatre régions des Amériques



(Amérique du Nord, Amérique centrale et Amérique du Sud et les Caraïbes). On a ensuite passé à la période de questions pour permettre aux participants de poser des questions, d'exprimer des commentaires sur l'information présentée et d'échanger des expériences et des pratiques de leur pays. Des recommandations ont ensuite été formulées et présentées, délibérées et approuvées plus tard, dans le cadre de la dernière session de la Rencontre.

Madame Maureen Clarke Clarke, présidente de la Commission interaméricaine des femmes, ministre de la Condition féminine du Costa Rica et directrice exécutive de l'Institut national de la femme du Costa Rica, a prononcé le discours principal.

La Rencontre a pris fin avec une allocution de clôture de la D^{re} Jennifer Simons, présidente de l'Assemblée nationale du Suriname. Elle a fait la récapitulation des principales leçons apprises des échanges de la Rencontre et elle a présenté les recommandations clés qui découlent de la Rencontre 2013 à l'intention des législateurs.

Ce rapport résume les présentations et les interventions des parlementaires et des spécialistes participants de la Rencontre de 2013. Le rapport donne un aperçu des questions et des défis auxquels font face les législatures nationales des Amériques dans leurs efforts à promouvoir l'égalité entre les sexes sur la scène politique. Le rapport vise à diffuser les connaissances et l'information présentées durant la Rencontre, à faire connaître les pratiques exemplaires échangées et à promouvoir les recommandations des parlementaires en vue de prendre de prochaines mesures.

2. Inauguration officielle

La Rencontre a débuté par plusieurs allocutions inaugurales, décrites sommairement ci-dessous.

D^{re} Jennifer Simons
Présidente intérimaire du Groupe des femmes
parlementaires de ParlAmericas
Présidente de l'Assemblée nationale du Suriname

D^{re} Jennifer Simons a remercié les parlementaires et les spécialistes présents et a exprimé sa joie de voir un si grand nombre de participants à la Rencontre. Elle a précisé que la présence de parlementaires constitue un gage de soutien non seulement pour le Groupe des femmes parlementaires et sa cause, mais également pour son pays, lequel a subi un déclin rapide du nombre de femmes parlementaires à l'Assemblée nationale depuis les élections de 2010. D^{re} Simons a exprimé l'espoir que la Rencontre offre une occasion d'échanger des idées et inspire les parlementaires de façon à les encourager à commencer ou à poursuivre leur travail sur les questions liées aux droits des femmes et à la représentation des femmes au Parlement, et dans les processus décisionnels nationaux.

Linda Machuca Moscoso (allocution par vidéo)
Présidente du Groupe des femmes parlementaires
de ParlAmericas (en congé prolongé)
Membre de l'Assemblée nationale de l'Équateur

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la Rencontre, Linda Machuca Moscoso a parlé de la valeur inestimable de fournir un tel forum aux femmes et aux hommes parlementaires de la région et de l'importance des discussions qui auraient lieu. Elle a reconnu que la participation des femmes subit souvent des contraintes de nature sociale, politique et identitaire, et ce, même si les femmes sont en train de gagner du terrain dans la participation politique, et même si elles sont sur le point d'atteindre officiellement une représentation égale au Parlement dans certains pays des Amériques. Dans de nombreux pays, l'engagement politique des femmes en est encore à ses débuts. Madame Machuca Moscoso a admis que les cent dernières années ont connu beaucoup de progrès dans ce domaine; elle dit que la première décennie du 21^e siècle rend témoignage aux efforts des parlementaires





d'apporter une importante contribution à l'élaboration des lois en matière d'égalité et d'équité entre les genres, lesquelles s'appuient sur les droits de la personne, et ce, tant pour les hommes que pour les femmes. Elle a fait remarquer que ces lois peuvent aider à développer des nations démocratiques dans l'hémisphère, à faire respecter la primauté du droit et à établir un monde pacifique et solidaire. Elle a rappelé aux parlementaires de participer à des tribunes comme la Rencontre actuelle et de continuer à travailler encore plus assidûment pour leur parlement, leurs citoyens et leur nation.

Mónica Zalaquett
Secrétaire du Groupe des femmes parlementaires
de ParlAmericas
Membre de la Chambre des Députés du Chili

Dans son discours de bienvenue, madame Mónica Zalaquett a reconnu que la condition féminine dans le monde et dans les Amériques s'est grandement améliorée ces dernières décennies. Elle a parlé des réalisations qui ont réussi à combler les lacunes en matière d'éducation, d'inclusion politique dans les processus électoraux, de même que de l'intégration des femmes sur le marché du travail. Cependant, elle a fait remarquer qu'il existe encore de nombreux aspects mal définis : les femmes travaillent dans des secteurs marginaux, elles ne peuvent avoir accès à des études supérieures et elles reçoivent des salaires moindres que les hommes pour le même travail. Des problèmes tels que la violence contre les femmes et les enfants, la traite de personnes, l'esclavage et l'exploitation sexuelle continuent de tourmenter les sociétés. Madame Zalaquett a expliqué qu'il est impossible de réaliser un plus grand développement sans la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes, tant sur le plan des droits que sur celui des responsabilités. Elle a indiqué que le rôle des femmes au 21^e siècle est devenu essentiel pour s'assurer que les processus de développement incluent tous les citoyens de nos pays et que nous devons passer aux actes et présenter des faits réels.

3. Session 1—*Les femmes présidentes de législatures nationales*

L'objectif de cette première session visait à analyser les expériences de femmes qui ont obtenu des postes officiels de pouvoir et à échanger des leçons apprises, et ce, dans l'espoir que d'autres politiciennes les utiliseront à titre d'exemples et s'en inspireront. La session visait également à souligner l'importance d'avoir des femmes qui occupent des postes politiques officiels depuis une perspective féminine sans avoir recours à des modèles traditionnels et patriarcaux. Cette session portait sur la lutte de groupes qui se consacrent à l'égalité entre les sexes, ainsi que sur d'autres facteurs ayant contribué aux progrès réalisés, la façon d'en augmenter leur nombre, la façon d'évaluer des changements et les résultats de cette évaluation. Deux présidentes de Chambres parlementaires ont parlé de leur expérience pour faire la lumière sur les défis auxquels font face les femmes lorsqu'elles entrent en politique. Elles ont surtout parlé de la nécessité de la direction des femmes et de stratégies pour augmenter la présence des femmes dans des postes de pouvoir politique.

Présentatrices :

- D^{re} Jennifer Simons, présidente de l'Assemblée nationale du Suriname
- Gisele Isaac-Arrindell, présidente de la Chambre des Représentants de Antigua-et-Barbuda

Modératrice : D^{re} Jennifer Simons

Rapporteuses régionales :

- Susan Truppe (Canada)
- Delfina Elizabeth Guzmán Díaz (Mexique)
- Martha González Dávila (Nicaragua)
- Clarissa Marín de López (Paraguay)





Présentations

D^{re} Jennifer Simons

D^{re} Simons a débuté sa présentation en demandant aux participants de réfléchir à l'importance d'avoir un plus grand nombre de femmes sur la scène politique. Elle a insisté sur le fait que la véritable démocratie ne peut exister si tous les membres de la société ne sont pas représentés. Compte tenu que les femmes constituent la moitié de toute société, elles se doivent d'être présentes dans tous les processus décisionnels.

D^{re} Simons a expliqué que malgré les progrès réalisés ces dernières années, les femmes sont encore souvent victimes de violence, simplement parce qu'elles sont des femmes; elles reçoivent un salaire inférieur aux hommes pour accomplir le même travail, et dans certains pays, les filles n'ont même pas le droit de venir au monde et les familles demandent l'avortement pour la future mère parce qu'elles veulent avoir des fils. Ces situations reflètent la nécessité de continuer de discuter de ces questions et de chercher des solutions.

D^{re} Simons a indiqué qu'en raison des défis économiques et environnementaux importants auxquels le monde est confronté, il devient évident que les systèmes politiques et économiques actuels ne sont pas durables. À la 128^e Conférence de l'Union interparlementaire (UIP) à Quito, les discussions portaient sur le sujet intitulé : « D'une croissance débridée à un développement maîtrisé : nouvelles approches, nouvelles solutions ». Les femmes, a-t-elle insisté, doivent faire partie de cette nouvelle approche, non seulement parce qu'elles ont le droit de participer, mais parce qu'elles ont de grandes contributions à apporter sur le plan des solutions. Chaque jour, des études démontrent les avantages liés aux contributions des femmes aux prises de décisions dans des tribunes locales, nationales et internationales. Ces études et ces discussions doivent mener à la mise en œuvre de plans concrets axés particulièrement sur l'élaboration de nouveaux modèles visant à aider à résoudre des problèmes.

D^{re} Simons a également parlé de ses observations sur les femmes qui occupent des postes de direction, et ce, dans le but d'en tirer des leçons

apprises de leurs expériences et des conditions qui leur ont permis d'occuper des postes de pouvoir, alors si peu de femmes participaient à la vie politique. Elle a fait remarquer que les parlementaires et ceux et celles qui occupent des postes de direction ont pour rôle de contribuer à faire augmenter le nombre de femmes dans les organismes décisionnaires en encadrant et en inspirant d'autres femmes.

D^{re} Simons a indiqué que même si les participants de la Conférence de l'UIP de Quito ont convenu que de nombreux investissements étaient nécessaires pour augmenter la représentation des femmes au Parlement, les investissements différaient largement entre les pays et les régions. Elle a fait observer que les quotas ont joué un rôle important dans l'augmentation de la représentation des femmes et elle a indiqué qu'il n'y a que 15 présidentes dans 198 pays du monde, et que depuis le 1^{er} avril 2013, seulement 39 présidentes dans 189 parlements sont des femmes.¹



Gisele Isaac-Arrindell (Antigua-et-Barbuda), Jennifer Simons (Suriname)

D^{re} Simons a expliqué qu'elle n'avait jamais planifié de façon active de prendre part à la politique en raison de l'image négative qu'elle se faisait de ce domaine. Elle a parlé de sa propre expérience et elle a indiqué que les femmes peuvent servir leur pays, même si elles ne remplissent pas nécessairement de fonctions politiques officielles. Elle a déclaré la nécessité de s'interroger sur la façon de dresser les listes électorales.

Au Suriname, des listes sont créées par un petit groupe dans le parti politique, mais les femmes ne sont pas encouragées à jouer un rôle actif, car elles sont exclues des postes importants sur la liste de candidats. Elle a indiqué l'importance d'établir des quotas de façon à permettre aux femmes de figurer sur les listes de candidats. De plus, les femmes doivent avoir davantage voix au chapitre en ce qui concerne les listes.

¹ Statistiques provenant de la base de données de l'Union interparlementaire.



D^{re} Simons a conclu son exposé en affirmant qu'une plus grande participation des femmes sur la scène politique et dans les prises de décisions améliore la qualité des nations démocratiques et des sociétés et aide à s'attaquer au manque de durabilité dans les systèmes politiques et économiques. Une plus grande voix aux femmes dans les parlements est nécessaire pour améliorer la gouvernance et pour adapter le modèle économique actuel centré sur la maximisation des profits et de la croissance, et ce, afin de pouvoir aborder d'autres enjeux, tels que l'environnement.

Gisele Isaac-Arrindell

Madame Isaac-Arrindell a parlé de la situation actuelle de Antigua-et-Barbuda aux participants : les femmes constituent 50 % de la population; les taux d'obtention de diplômes aux niveaux secondaire et universitaire chez les filles constituent plus du double que ceux des garçons; le nombre de secrétaires permanentes et de directrices dépassent celui de leurs homologues masculins et les congrégations de l'Église, peu importe la confession religieuse, sont principalement composées de femmes avec une majorité écrasante. Malgré ces faits, seulement une femme a été élue à la Chambre du Parlement. Elle a expliqué que cette situation est la raison pour laquelle son rôle est si important à titre de présidente (un poste désigné dans le cadre de la Constitution de Antigua-et-Barbuda) : ce poste donne aux femmes la visibilité dont elles ont besoin et rappelle aux hommes que l'inclusion des femmes est primordiale à la réussite de la démocratie.

Madame Isaac-Arrindell a poursuivi son exposé en expliquant une situation qui frappe les femmes de son pays et que les femmes elles-mêmes continuent de perpétuer : le rôle des femmes à titre d'« assistantes ». Les deux principaux partis politiques ont un « groupe d'action de femmes » qui mène des activités, qu'il s'agisse de campagnes de porte à porte ou de plats de poisson frit, avec l'intention implicite de faire élire des hommes. Inversement, le marchandage politique—notamment, la sollicitation, la collecte et la gestion de contributions politiques et de dons—continue d'être le travail des hommes. Le principe derrière ces manœuvres, a affirmé madame Isaac-Arrindell, est que les mandats politiques électifs relèvent d'un sale boulot, dans lequel aucune « femme convenable » ne voudrait s'impliquer. Par conséquent, les

femmes sont récompensées de leur allégeance envers le parti vainqueur en étant désignées pour assumer des « rôles cérémoniels », tels que celui de présidente du Sénat et présidente de la Chambre.

Madame Isaac-Arrindell a exposé cette information de façon à démontrer le contexte dans lequel elle travaille à titre de femme qui dirige la Chambre des Représentants. À titre de présidente, les parlementaires s'attendent à ce qu'elle préside de façon objective et impartiale. Depuis qu'elle siège comme présidente, elle s'efforce d'être objective et de faire respecter les règlements qui définissent les points de repère de son mandat. Néanmoins, elle a expliqué qu'elle trouve ces défis stimulants en raison de la nature conflictuelle de la politique propre aux petites îles. En tant que femme, elle a fait l'objet de nombreuses attaques personnelles provenant d'autres députés et des médias. Ces attaques reposent uniquement sur le fait d'être une femme occupant un poste d'autorité sur des hommes, dans un milieu reconnu à grande échelle comme un club d'anciens et dans un pays centré sur l'homme. Madame Isaac-Arrindell a admis que malgré l'habitude de recevoir des attaques personnelles, celles-ci se sont avérées très efficaces pour ébranler l'intérêt des femmes à entrer en politique.

Madame Isaac-Arrindell a parlé d'un autre effet négatif causé par la mauvaise image des femmes dans les médias et des attaques lancées aux femmes en politique : il s'agit de la division des femmes des classes socio-économiques moins bien nanties qui décrivent les politiciennes comme des citoyennes « aisées » qui n'ont rien en commun avec les femmes « qui n'ont rien ». Elle a expliqué que de nombreuses femmes n'ont pas le bon sens politique de voter de façon à favoriser leurs intérêts malgré leur droit de vote. Beaucoup d'entre elles ne se rendent pas compte que la présence de femmes plus instruites et plus éclairées dans des fonctions électives répondrait probablement à leurs intérêts en accordant une place de choix à leurs enjeux (ex., des services de garderie et des services aux aînés abordables, de meilleurs établissements de santé, de l'assistance régulière des pères de famille, des quartiers plus sécuritaires et de plus grandes possibilités d'affaires) dans le programme.





Madame Isaac-Arrindell a fait observer que de nombreuses barrières psychosociales et financières entravent la participation des femmes à la politique, et ce, même si les lois de Antigua-et-Barbuda considèrent les femmes égales aux hommes et même s'il n'y a aucun obstacle juridique ou physique. Elle recommande de tirer profit des avantages qu'ont les femmes. Puisque les femmes ont un accès considérable aux études secondaires et universitaires, il est important de commencer à adapter les aspects du programme aux besoins des femmes pour qu'elles assument des rôles de direction. Elle a indiqué la nécessité d'interventions activistes plus nombreuses de la part des femmes de tous les âges et de tous les milieux. Elle suggère que les femmes présentement en mesure d'informer et d'éduquer la masse travaillent dans le but de combler les lacunes liées au manque de connaissances. En outre, elle a souligné que les jeunes femmes doivent faire l'effort de se passer le mot au moyen des voies de communication qu'elles connaissent le mieux, comme la radio et l'Internet, y compris les réseaux sociaux. Pour conclure, madame Isaac-Arrindell a rappelé aux parlementaires que le pouvoir n'est jamais concédé et qu'il faut se l'approprier, ce qui explique la raison pour laquelle l'information et l'éducation en matière de direction doivent être profondément reliées à l'activisme.

Perspectives régionales

Des rapporteuses régionales du Canada, du Mexique, du Nicaragua et du Paraguay ont abordé les stratégies adoptées dans leur pays visant à encourager les femmes qui assument des rôles de direction, et les défis qui empêchent les femmes de manière frappante d'atteindre les postes les plus élevés au Parlement. On a demandé aux rapporteuses de réfléchir aux questions suivantes en s'appuyant sur l'expérience de leur pays ou région :

- À quel point est-il difficile, si tel est le cas, pour les femmes de devenir présidente de la Chambre dans votre pays?
- Quels sont les défis, le cas échéant?
- Est-ce que la présence des femmes dans des postes de direction officiels a augmenté ces dernières années? Les femmes doivent-elles encore se battre pour occuper des postes de direction?

- S'il y a eu des progrès, à quoi attribuez-vous ces changements? S'il n'y a pas eu de progrès, quelles mesures faut-il prendre pour améliorer la situation?
- Les paragraphes suivants constituent les points saillants des témoignages des rapporteuses.

Susan Truppe (Canada)

Madame Truppe a expliqué qu'au Canada, il n'existe aucune règle, loi ou barrière institutionnelle qui interdit aux femmes de devenir candidates au poste de présidente de la Chambre des communes et qu'il y a de nombreux modèles de rôle desquels s'inspirer au Parlement. Cependant, elle a fait remarquer qu'en réalité, les femmes continuent d'être sous-représentées dans les rôles clés liés aux prises de décisions en politique et en affaires au Canada. Elle a expliqué que certaines femmes peuvent ressentir du découragement à participer davantage, car elles ont de jeunes enfants ou d'autres obligations.

Madame Truppe a indiqué que le gouvernement canadien part du principe que tous les Canadiens tirent des avantages quand les femmes et les filles participent entièrement à chaque aspect de la vie quotidienne, depuis les collectivités locales jusqu'au conseil, de même que dans tous les paliers gouvernementaux. Le gouvernement du Canada a donc augmenté le financement alloué au Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada (la principale institution gouvernementale responsable de la promotion et de l'avancement de l'égalité des femmes au Canada) à un niveau sans précédent, appuyant ainsi plus de 600 projets à l'échelle communautaire. Ce montant comprend plus de 21 millions \$ en financement approuvé pour des projets qui favorisent la direction et la participation démocratique des femmes. Elle a ajouté que par le biais de Condition féminine Canada, le gouvernement appuie des projets encourageant de jeunes femmes et filles à devenir dirigeantes dès le début.

Delfina Elizabeth Guzmán Díaz (Mexique)

Madame Guzmán Díaz a informé les participants que plus d'un tiers des postes au Congrès législatif bicaméral du Mexique sont occupés





par des femmes, véritable accomplissement historique, et ce, grâce à l'obligation juridique qui a fait l'objet d'une lutte de 20 ans exigeant aux partis politiques d'atteindre un chiffre de 40 % dans la représentation féminine en politique. Des activistes aux idéologies différentes ont fait appel au Tribunal électoral du pouvoir judiciaire de la Fédération (TEPJF) en vue d'obliger les partis à respecter le quota 60-40 pour la proportion de femmes et d'hommes dans les candidatures au Sénat et à la Chambre des Députés. L'obligation avait été adoptée dans le cadre de la *sentencia 12624*. Madame Guzmán Díaz a insisté pour dire qu'il est maintenant l'heure de faire un suivi sur le travail ardu accompli au Congrès et de travailler pour la promotion d'un programme axé sur l'égalité entre les sexes. Les quotas, a-t-elle expliqué, ne sont pas suffisants : les femmes doivent être des protagonistes dans les processus décisionnels de façon à leur accorder une plus grande visibilité dans la population et à ce qu'elles puissent s'efforcer de supprimer la culture machiste. Madame Guzmán Díaz a ajouté que la présence des femmes dans des postes de direction, en plus de constituer une part fondamentale de la justice liée à l'égalité entre les sexes, augmente les chances de faire figurer les priorités des femmes dans les prises de décisions à l'échelle nationale, inspirera d'autres femmes à s'efforcer d'atteindre ces postes et motivera les hommes et les femmes à présenter un programme axé sur l'égalité entre les sexes à titre de pilier central de la démocratie.

Martha González Dávila (Nicaragua)

Madame González Dávila a expliqué que 40,2 % de l'Assemblée nationale du Nicaragua est composée de femmes. En 2012, le droit municipal a été réformé sur l'initiative du pouvoir exécutif de façon à ce que 50 % des listes électorales comprennent des femmes. En 2008, le gouvernement a approuvé la Loi sur l'égalité des droits et des chances afin de permettre aux femmes d'assumer un rôle protagoniste. Malgré tous ces progrès, les femmes continuent de faire face à de nombreux défis, tels que le manque de conscience au sujet de la défense et de la promotion des droits de la femme, la discrimination de certains groupes ou secteurs, partis politiques, groupes religieux et même de certains groupes féministes, entravant l'émergence de dirigeantes, et des formations techniques, professionnelles et politiques insuffisantes pour les femmes.

Madame González Dávila reconnaît que la volonté politique du gouvernement nicaraguayen et la discrimination positive ont été essentielles dans la promotion de la direction des femmes. Le gouvernement et l'Assemblée nationale ont approuvé des lois en vue de promouvoir des programmes comportant des répercussions économiques, telles que des programmes de productivité, d'alimentation et d'ensembles de facilités de crédit, de même que des programmes « Zéro usure ». Ces mesures ont amélioré les capacités de productivité et d'achat des femmes et ont également contribué à une réduction de la pauvreté.

Clarissa Marín de López (Paraguay)

Madame Marín de Lopez a expliqué que la participation politique des femmes au Paraguay est très récente. Il est donc très difficile pour une femme de devenir présidente d'une Chambre, car les partis politiques représentés au Parlement au niveau supérieur doivent d'abord s'entendre à l'interne, et un vote en séance plénière doit être remporté à la majorité des deux tiers. Dans l'histoire du Paraguay, les femmes ont seulement occupé le poste de vice-présidente de la Chambre.

Madame Marín de Lopez a souligné que des changements doivent se produire non seulement au niveau juridique, mais également au niveau culturel. Elle a expliqué les défis actuels, tels que la nécessité d'une plus grande autonomie des femmes, une ouverture d'esprit des partis politiques, un financement alloué aux candidates, le partage des responsabilités familiales et un engagement des femmes elles-mêmes. Elle a fait observer que malgré l'augmentation du nombre de femmes dans des postes où il faut être élue et nommée ces dernières années, cette présence n'a pas été constante et n'a pas augmenté au sein des ministères comme celui de l'Industrie ou des Finances. Les facteurs clés pour assurer la consistance des changements et pour éviter de revenir en arrière sont les formations, les négociations, l'activisme dans les partis politiques et la vocation dans la fonction publique.

Discussion

Cette partie présente un sommaire des interventions des parlementaires durant la session.





Martha González Dávila (Nicaragua), Susan Truppe (Canada), Gisele Isaac-Arrindell (Antigua-et-Barbuda), Jennifer Simons (Suriname), Clarissa Marín de López (Paraguay)

Remarque : Les commentaires présentés reflètent les opinions personnelles de participants et ne reflètent pas nécessairement les opinions de leur pays ou celles de ParlAmericas.

Trinité-et-Tobago

Une députée a soulevé la question de l'impact lié à la présence des femmes dans des postes de pouvoir. Elle a expliqué que malgré l'importance de s'efforcer d'accéder à ces postes, il est nécessaire de s'interroger sur ce que les femmes accomplissent une fois au pouvoir. Elle a demandé si les femmes avaient eu ou non la volonté politique de procéder à des changements et si elles avaient excellé dans certains domaines. Elle a également demandé si des femmes avaient été capables de diriger et peut-être même d'exercer une influence sur certains types de législation. La parlementaire a fait remarquer que malgré la présence de la première ministre à Trinité-et-Tobago, il n'existe aucune Commission sur la promotion de l'égalité des sexes. Elle voulait savoir si les législatures des spécialistes avaient une Commission parlementaire sur la promotion de l'égalité des sexes dans leur pays respectif.

Canada

Selon l'opinion d'une députée, les diverses luttes des femmes ne sont pas encore terminées. Même si le Canada adopte des lois et des règlements très progressistes, il ne s'agit en fait que de la pointe de l'iceberg. Elle a

expliqué la façon dont ses collègues d'autres partis, pourtant d'accord avec elle sur de nombreuses questions en matière de droits de la femme, sont obligées d'adhérer aux objectifs de leur parti lorsqu'elles sont sous la lumière des projecteurs. La parlementaire a demandé au panel de faire la lumière sur la façon de sensibiliser ces femmes pour qu'elles puissent s'armer de courage et affronter leur propre parti.

Antigua-et-Barbuda

Une parlementaire a fait observer qu'Antigua-et-Barbuda n'a pas de système de quotas à l'échelle du parti et que ce système n'est pas accepté sur une grande échelle. Elle a indiqué que les femmes voteront pour une consœur si celle-ci en vaut la peine et que les hommes, selon leurs propos, voteront pour une femme si elle est la meilleure candidate pour le poste. Cependant, le résultat qui s'ensuit est la promotion d'hommes médiocres au parti alors que les femmes doivent être deux ou trois fois plus qualifiées que les hommes pour être promues. Cette situation amène alors les citoyens à percevoir les femmes comme étant surqualifiées et incapables de communiquer avec les gens. Il s'agit donc d'une situation où les femmes sont perdantes d'un côté comme de l'autre.

Jamaïque

Une parlementaire a indiqué que malgré la présence d'une première ministre en Jamaïque, les femmes sont souvent découragées par d'autres femmes lorsqu'elles occupent certains postes au Parlement. Elle a expliqué qu'il est nécessaire de fréquenter les citoyens et de rééduquer les femmes pour qu'elles puissent aider d'autres femmes à gravir les échelons.

Chili

Une parlementaire a laissé entendre qu'une loi sur le quota est nécessaire, mais que cette mesure n'est pas suffisante. Elle a fait observer que le Chili a eu une présidente, et pourtant, ce changement n'a pas contribué à faire augmenter le nombre de femmes au Parlement. Aujourd'hui, fait-elle remarquer, les femmes représentent 15 % des parlementaires même si elles constituent 53 % de la population. Elle a demandé aux spécialistes de nommer d'autres mesures jugées aussi





efficaces, selon eux, que la loi sur le quota, et ce, afin d'accroître le nombre de femmes dans les postes de représentante.

Honduras

Une parlementaire a expliqué que les femmes ont eu suffisamment de possibilités dans le parti politique national au Honduras pour devenir députées. Cependant, de nombreuses femmes ont commencé l'entrée au processus politique et se sont rendues à mi-chemin, mais ont décidé de tout laisser une fois arrivées à l'étape finale. Elle a demandé au panel d'indiquer les stratégies à élaborer de façon à aider les femmes à passer l'étape finale et à devenir enfin députées.

Mexique

Une parlementaire a suggéré que l'une des résolutions de la session soit de faire retourner les parlementaires à leur législature respective et qu'ils demandent la parité. Elle a indiqué que la parité est le mécanisme qui contribue à faire régner une égalité concrète importante et efficace, ce qui constitue le principe directeur des droits civils et politiques des femmes.

République dominicaine

Une parlementaire a présenté trois recommandations. Premièrement, elle a conseillé vivement aux pays de continuer de faire progresser la question liée au quota, et ce, non seulement lorsque les partis politiques présentent des candidats, mais également dans le processus électoral. Cette démarche est nécessaire, car les pays respecteront souvent les quotas fixés lorsqu'ils présentent des candidates, mais beaucoup moins de femmes sont élues que les hommes. Sa deuxième recommandation consistait à définir les mesures qui favoriseront l'application de programmes législatifs reflétant les droits des femmes au sein des parlements et de la société civile. Finalement, elle a recommandé d'établir des liens avec les médias en vue d'inculquer ces sujets dans l'esprit du grand public.

4. Session 2—*La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine*

L'objectif de cette session visait à nous faire réfléchir à des domaines dans lesquels la législation reconnaît la double discrimination faite contre les femmes de descendance africaine et à appuyer leur combat pour se faire entendre davantage au sein des mouvements féministes. La session visait également à amener des échanges sur les effets de la discrimination positive face à la communauté de descendance africaine. Le sujet de cette session a été mis en évidence à titre de domaine d'intérêt dans le cadre d'une rencontre antérieure du Groupe des femmes parlementaires. En général, des progrès importants ont été réalisés en Amérique latine dans l'intégration des femmes sur la scène politique officielle. Cependant, des signes évidents indiquent que la situation des femmes de descendance africaine ne s'est pas améliorée dans la même mesure que celle des autres femmes de la région. On a demandé à la spécialiste de cette session de réfléchir à la façon de développer des rôles, des styles et des traditions en matière de direction chez les femmes de descendance africaine et d'expliquer cette démarche, de même que de parler des stratégies utilisées en vue de développer une vision politique apte à inclure leurs demandes précises et stratégiques dans le programme national et international.

Spécialiste : Beatriz Ramírez Abella, directrice de l'Institut national de la femme de l'Uruguay (INMUJERES)

Modératrice : Mónica Zalaquett (Chili)

Rapporteuses régionales :

- Angélica de la Peña Gómez (Mexique)
- Guadalupe Valdez San Pedro (République dominicaine)
- Vernella Alleyne-Toppin (Trinité-et-Tobago)
- Marcela Revollo Quiroga (Bolivie)





Présentation

Beatriz Ramírez Abella, directrice de l'Institut national de la femme de l'Uruguay (INMUJERES)

Le texte intégral de la présentation de Madame Ramírez Abella figure ci-dessous.

Tout d'abord, nous tenons à remercier les organisateurs de cet événement important qui nous permet d'examiner et d'aborder le processus de transformation mondiale auquel nous assistons. Aujourd'hui, notre analyse sera axée sur la contribution des citoyens et des citoyennes d'ascendance africaine à la lutte pour l'intégration, l'inclusion et l'égalité.

Le processus de transformation s'est développé au cours des 500 dernières années, en commençant par la lutte contre l'esclavage, laquelle a ouvert la voie à des mouvements organisés auxquels ont participé des universitaires, des activistes sociaux et politiques, des hommes et des femmes qui, poussés par la résistance et la résilience, ont lutté contre la pauvreté, l'inégalité, la discrimination et le racisme. Cette lutte comporte deux aspects. L'un d'eux impliquait la lutte contre le racisme, une idéologie reposant sur une présumée supériorité raciale, sur la supposée suprématie d'un groupe par rapport à un autre. Au cours de l'histoire, on a fait valoir cette théorie par la propagation de valeurs religieuses établies, la pseudoscience du darwinisme social, de même que par des structures hégémoniques sociales, politiques et étatiques. Le racisme prend une nouvelle dimension avec le concept de croisement, selon lequel la race s'entremêle aux concepts genre et de génération, donnant ainsi lieu à une nouvelle conception qui nous mène à une discussion sur les multiples formes de discrimination. Celles-ci enveniment davantage la situation des jeunes femmes et des femmes d'ascendance africaine.

Le racisme comporte des structures, des racines culturelles, des suppositions et des croyances envahissantes qui sous-tendent et reproduisent un phénomène pervers propres aux populations majoritaires qui habitent en Amérique latine, le continent auquel nous appartenons, et qui nous réunit ici aujourd'hui, et auquel je ferai donc référence.

L'avantage de cette lutte a été l'affirmation de l'identité et les différentes formes de résistance et de résilience des populations d'ascendance africaine dans diverses situations et scénarios. Celles-ci ont permis de vaincre les expressions les plus ignobles et les plus meurtrières [de racisme], lesquelles passent de l'exploitation, à l'époque de l'esclavage, à la discrimination sur le plan des soins de santé, de l'emploi et de l'éducation, ainsi que des formes de ségrégation spatiale qui ont amené notre population à s'établir dans des secteurs périphériques (bidonvilles, campements, etc.) et le déplacement de groupes vulnérables dans de nombreux pays du continent.

Cette affirmation de l'identité a été profondément liée à des expressions culturelles très diverses, souvent empreintes d'une piété considérable. Les expressions folkloriques et artistiques ont toujours servi à s'identifier et à appartenir à une collectivité; elles ont réuni des groupes de la Diaspora et elles ont constitué le cordon ombilical qui nous relie à notre continent-mère; elles nous ont permis de survivre parmi la culture dominante hégémonique et elles ont redéfini les valeurs courantes établies par le principe déterminant de l'internationalisme culturel, lequel doit constituer la base du combat et de la lutte contre le racisme et toutes les autres formes de discrimination.



*Spécialiste Beatriz Ramírez Abella
(INMUJERES)*

Voilà ce qui nous rassemble tous et qui nous amène au Suriname aujourd'hui.

Nous sommes venus ici avec un seul et unique objectif : joindre nos efforts et établir des liens de solidarité et de collaboration qui peuvent contribuer au processus de transformation que l'Amérique latine doit nécessairement entreprendre pour s'orienter vers un développement durable social, productif et humain. Ce n'est qu'à ce stade que l'Amérique latine ne sera plus considérée comme le continent le moins équitable du monde.

Même si l'esclavage était régi par des codes (le Code noir, des lois et des décrets), le processus pro esclavage a été la forme d'exploitation la plus lucrative de toute l'histoire. Les luttes en faveur de l'égalité et



de l'émancipation reposaient donc sur la portée des droits de première génération, c'est-à-dire les droits légaux et civils. Les processus abolitionnistes, suivis des luttes pour l'indépendance au début du 20^e siècle, présentent la liberté, la justice et la fraternité comme des principes qui contribuent au renforcement du modèle républicain démocratique. Cependant, ce fut la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui a amené une nouvelle ère et qui a contesté l'ordre établi en accordant le statut de principes inaliénables à la non-discrimination et à l'égalité, et en permettant de nouvelles formes d'organisation marquées par un sens de citoyenneté qui a évolué au fil du temps. Cette lutte pour la survie a ouvert une nouvelle voie marquée par les droits, l'égalité et l'intégration, sur laquelle nous cheminons encore à ce jour.

Ce sont les hommes et les femmes d'ascendance africaines des États-Unis, de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ont entrepris ces efforts et qui, bien souvent, y ont laissé leur vie. Leur combat était un sacrifice conscient : ils ont compris que cette lutte était un problème collectif qui exigeait des mesures collectives. La question du racisme était une partie intégrale de la décolonisation, de la lutte pour l'émancipation (d'Haïti à la Révolution bolivienne et tous les processus en faveur de l'indépendance), ainsi que des événements ultérieurs. Les populations d'ascendance africaine se sont organisées en prenant part à des luttes importantes dans le cadre de divers contextes comprenant l'éradication du racisme et la quête d'une citoyenneté à part entière.

Tous nos pays ont eu leurs héros et héroïnes que nous tentons constamment de faire « revivre » dans des documents historiographiques par la reconnaissance de leur contribution dans nos nations. De plus, toutes les plateformes politiques font état des sentiments et des pensées des esclaves sur leur quête de liberté. De façon paradoxale, le programme anti-raciste ne faisait pas partie de ces processus. Les revendications des groupes d'ascendance africaine ont été laissées pour compte, car on leur a attribué un rôle secondaire ou on les a perçus comme une « contradiction mineure ».

La lutte pour les droits civils, reposant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, promeut l'élaboration et le développement

de principes anti-discriminatoires prévus par la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1965, laquelle, en retour, entraînera ensuite la défense d'autres groupes qui établiront un nouveau paradigme de Pouvoir et de Droits.

Le 20^e siècle voit l'émergence de nouveaux détenteurs de droits, tels que les femmes, les nations autochtones, la communauté de GLBT, les personnes handicapées, de même que les groupes marginalisés (les *Dalits*, les *Tsiganes*), qui ont tous intégré progressivement ces principes dans leur vision et qui ont enrichi davantage ces concepts et ces analyses dans un cercle vertueux, toujours en quête d'une utopie et assoiffés de justice et d'égalité. Les Conférences mondiales ultérieures qui ont condamné les formes de racisme et de discrimination raciale, en collaboration avec l'ONU, ont contribué à l'élaboration de dispositions réglementaires internationales devenues exécutoires (donc obligatoires) pour les États nationaux. Ce sont les pressions internationales qui ont mis un terme à l'ignoble apartheid : la lutte organisée des peuples sudafricains a été légitimée par la communauté internationale, laquelle a appuyé la transition vers une démocratie nécessaire, dirigée par le grand Nelson Mandela. À la fin du 20^e siècle, de nouvelles revendications, associées aux questions de classes, de races et de l'égalité des sexes, ont toutes pris la même direction pour former un nouveau paradigme.

La 3^e Conférence mondiale contre le racisme (Durban, 2001) a eu lieu dans une période de bouleversement mondial considérable, tandis que des forces hégémoniques ont entraîné une régression importante, et que des mouvements politiques et fondamentalistes religieux, marqués par de l'intolérance et de l'autoritarisme, ont tenté de s'introduire. C'est sur cette toile de fond que la Conférence a eu lieu, devenant ainsi un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Elle a constitué un choc entre une pensée unique et l'intersectionnalité à titre de nouveau paradigme pluriel et dialogique. L'État, le marché et la collectivité ont assumé un nouveau rôle dans cette ère nouvelle.

L'Amérique latine a été dévastée par la pauvreté et l'inégalité, et ses nations indigènes et d'ascendance africaine font partie des majorités les





plus pauvres. Des dictatures ont essayé de s'introduire par la violence, et par l'exploitation culturelle et matérielle des citoyens. Malgré les puissantes structures appuyées par l'impérialisme actuel, ces processus de développement ont atteint une nouvelle dimension et il en va de même pour la légitimité des processus qui ont rétabli la démocratie dans nos pays. L'identité, l'ethnicité, le genre, sont tous des modèles très politisés qui contribuent à renforcer davantage cette démocratie en pleine évolution.

Je viens d'un petit pays dont la population totale est de 3,3 millions d'habitants; selon les données du recensement national de 2011, 8 % sont d'ascendance africaine et 5 % sont autochtones. L'Uruguay comporte une très grande population aux antécédents culturels européens découlant de la vague d'immigration qui provenait principalement de l'Espagne et de l'Italie. Nous, les citoyens d'ascendance africaine, formons la plus grande minorité et l'une des populations les plus pauvres de la nation; une population qui, au cours de l'histoire, s'est établie dans la capitale et à la frontière du Nord, là où de nombreux Brésiliens se sont réfugiés (il est important de faire remarquer que l'esclavage a été aboli d'abord en Uruguay, et seulement 40 ans plus tard au Brésil).



Volda Lawrence (Guyana)

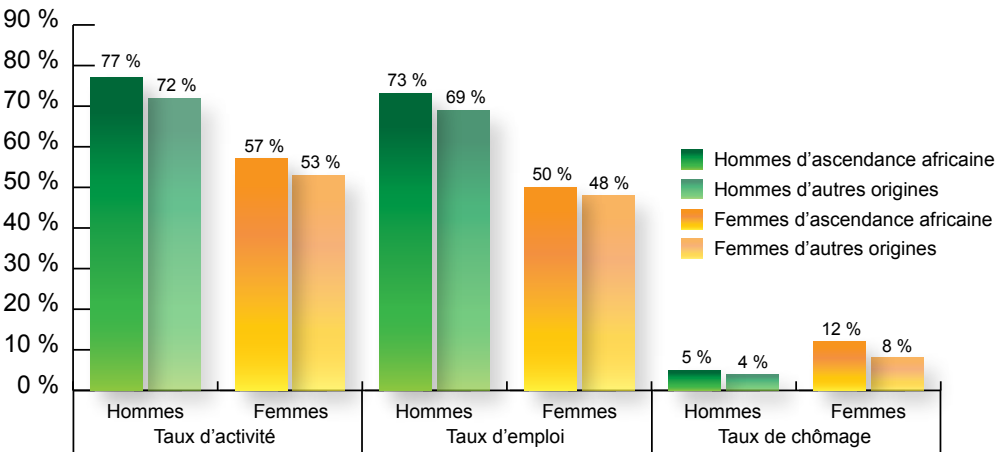
L'activité essentielle de notre pays était l'agriculture extensive; les esclaves étaient donc employés principalement comme domestiques, et en de rares exceptions, comme travailleurs agricoles et cuisiniers dans les grandes *estancias* (exploitation bovine). En ce qui concerne Montevideo [la capitale], ils ont habité à la périphérie de la ville, dans les municipalités « traditionnelles » composées de citoyens d'ascendance africaine. Ce groupe a participé activement à la lutte pour l'indépendance, et l'un de ses membres en a été une figure marquante. Il a été lieutenant pour Artigas, héros national, qui l'a accompagné au Paraguay pour regrouper l'armée et retourner au pays, pour finalement être capturé et emprisonné par le dictateur Franco. Cette figure d'ascendance africaine a vécu avec Artigas jusqu'à sa mort, lui a survécu et est finalement mort au Paraguay.

L'intégration de la population afro-uruguayenne dans notre société a été marquée par le racisme et différentes formes de discrimination. L'Uruguay peut être considéré comme le chef de file dans le domaine de l'intégration raciale, car au fil de sa récente histoire, ce pays a adopté et mis en vigueur d'importantes politiques et règlements qui encouragent l'égalité [Loi sur l'avortement et Loi sur le divorce (dans les années 1930), des règlements avancés en matière de travail, comme les journées de huit heures]; cependant, d'autres données démontrent que la population d'ascendance africaine est manifestement défavorisée et victime d'inégalité en raison de diverses formes de discrimination raciale.

Les tableaux ci-dessous présentent des chiffres qui témoignent de cette situation²:

Marché du travail :

Tableau 1: Taux d'activité, d'emploi et de chômage, par genre et groupe ethnique/ racial (total du pays, 2011)



Source : *Système national d'information sur l'égalité des sexes – INMUJERES-MIDES, recensement national de 2011, INE.*

2 Tous les chiffres figurent sur le site Web www.inmujeres.gub.uy



Tableau 2: Population active d'ascendance africaine/d'autres origines, répartie selon l'occupation et le genre

Type d'emploi	Femmes			Hommes		
	Ascendance africaine	Autres origines	Total	Ascendance africaine	Autres origines	Total
Représentants du pouvoir exécutif et autres fonctionnaires	3,5	5,8	5,6	1,9	6,8	6,3
Professionnels	6,2	14,1	13,3	2,0	6,3	5,8
Professionnels et techniciens (niveau collégial)	4,1	6,2	6,0	3,9	7,0	6,7
Fournisseurs de services et vendeurs	9,9	18,5	17,7	5,1	8,6	8,2
Cols bleus	24,2	21,2	21,5	10,2	8,3	8,5
Fermiers et travailleurs qualifiés (agriculture et pêche)	0,5	2,4	2,2	7,2	8,5	8,4
Agents, travailleurs et artisans (mécaniciens et autres métiers)	5,1	4,8	4,8	24,2	20,8	21,1
Opérateurs de machinerie/ assembleurs	4,4	2,5	2,7	9,8	11,8	11,6
Ouvriers non qualifiés	41,9	24,5	26,1	33,8	20,8	22,1
Forces armées	0,2	0,1	0,1	1,9	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.



Djaouida Sellah (Canada), Suzanne Fortin-Duplessis (Canada)



Marcela Guerra Castillo (Mexique)

Éducation :

Tableau 3: % de la distribution des personnes >24 par genre et groupe ethnique/ racial (réparti par niveau d'éducation) (Total du pays, 2011)

	Ascendance africaine		Autres origines	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Analphabètes	1,8	2,0	1,1	1,4
École primaire (régulière ou spéciale)	45,2	42,1	34,5	33,9
Études secondaires de base	26,2	23,3	22,7	18,0
Études secondaires complètes (Bachillerato)	13,7	16,3	19,0	20,4
Techniques				
Formation professionnelle	6,2	4,3	6,1	3,8
Collège	2,3	5,3	3,6	8,7
Université – Études supérieures	4,6	6,8	12,9	13,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Source : Système national d'information sur l'égalité des sexes – INMUJERES-MIDES, recensement national de 2011, INE.</i>				

Tableau 4: Niveau d'éducation le plus élevé dans la population d'ascendance africaine et d'autres origines >20

Niveau d'éducation	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines
Analphabètes / Éducation primaire de base	47,1	37,7
Études secondaires de base (incomplètes)	15,6	10,9
Études secondaires de base (complètes)	11,3	10,2
École secondaire	18,7	23,9
Collège et université	7,4	17,4
Total	100,0	100,0
<i>Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.</i>		



Tableau 5: Assiduité dans les établissements scolaires, par groupe d'âge (populations d'ascendance africaine et d'autres origines)

Âges	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines
0 à 3	11,9	13,8
4 à 5	85,0	89,3
6 à 12	99,0	98,8
13 à 17	77,4	82,7
18 à 24	25,2	40,8

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

Revenu et pauvreté :

Tableau 6: Population extrêmement pauvre et population pauvre, réparties par genre (populations d'ascendance africaine et d'autres origines (seuil de la pauvreté en 2002)

	Femmes			Hommes		
	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines	Total	Population d'ascendance africaine	Populations d'autres origines	Total
Extrêmement pauvres	3,9	1,3	1,5	3,3	1,3	1,5
Pauvres	40,6	17,9	20,2	38,6	18,2	20,4

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.



Guadalupe Valdez San Pedro (République dominicaine),
Marcela Revollo Quiroga (Bolivie), María Jeannette Ruiz Delgado
(Costa Rica)

Les Femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique

Tableau 7: Écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines (payé à l'heure, réparti par occupation)

Représentants du pouvoir exécutif et autres fonctionnaires	55,7
Professionnels, scientifiques, intellectuels	82,5
Techniciens et professionnels	82,7
Cols bleus	83,5
Fournisseurs de services et vendeurs	84,2
Fermiers et travailleurs qualifiés (agriculture et pêche)	67,0
Agents, travailleurs et artisans (mécaniciens et autres métiers)	95,4
Opérateurs de machinerie/assembleurs	80,2
Ouvriers non qualifiés	91,9
Forces armées	68,0
Total	71,5
<i>Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.</i>	

Tableau 8: Écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines (payé à l'heure, réparti par niveau d'éducation)

Niveau d'éducation	Écart de revenu payé à l'heure (occupation principale)
Analphabètes / Éducation primaire de base	88,0
Études secondaires de base (incomplètes)	87,8
Études secondaires de base (complètes)	91,1
École secondaire	76,9
Collège et université	78,4
Total	71,5
<i>Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.</i>	



*Diana Pokie (Suriname),
Patrick Kensehuis (Suriname)*



*Francisco De la Cruz (Haïti);
Jean-Baptiste Bien-Aimé (Haïti)*

Tableau 9: Revenu moyen payé à l'heure et écart de revenu entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines, réparti par niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Hommes			Femmes		
	Revenu moyen à l'heure (emploi principal)		Écart de revenu à l'heure entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines	Revenu moyen à l'heure (emploi principal)		Écart de revenu à l'heure entre la population d'ascendance africaine et les populations d'autres origines
	D'ascendance africaine	D'autres origines		D'ascendance africaine	D'autres origines	
Analphabètes / Éducation primaire de base	29,4	31,6	92,9	33,1	38,5	85,9
Études secondaires de base (incomplètes)	33,3	34,1	97,7	36,8	44,1	83,6
Études secondaires de base (complètes)	34,6	36,2	95,5	47,1	51,1	92,2
École secondaire	39,1	50,5	77,4	51,3	66,8	76,9
Collège et université	68,9	84,8	81,3	88,1	113,2	77,9
Total	38,0	51,4	72,5	41,5	58,8	70,6

Source : INMUJERES – Système national d'information sur l'égalité des sexes, ECH-INE 2008.

La déclaration et le plan d'action publiés par la Conférence mondiale contre le racisme susmentionnée, qui a eu lieu à Durban en 2001, ont constitué un engagement des États à élaborer des politiques, des programmes et des mesures pour aborder la question, et ont présenté le besoin urgent de mettre en œuvre des politiques publiques visant à améliorer la situation de la population d'ascendance africaine, qui a été défavorisée au cours de l'histoire.

L'année 2004, qui a vu la création de mécanismes d'égalité raciale à l'échelle centrale et départementale au sein de l'Uruguay, a marqué le début d'un processus d'institutionnalisation des questions raciales en Uruguay. Ces changements sont appuyés par la mise en vigueur de plusieurs lois, telles que la Loi no 17817 sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination; la Loi no 18059 (Loi nationale sur le candombe, la culture afro-uruguayenne et l'égalité raciale) et la Loi no 18104 sur l'égalité des droits et des occasions d'emploi pour les hommes et les femmes, qui fournissent toutes un cadre pour l'élaboration de politiques en faveur de l'égalité des sexes et de l'égalité raciale.

En vertu des nouveaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, l'*Instituto Nacional de las Mujeres* (Institut national des femmes) a établi un ministère pour s'occuper des questions liées à la condition des femmes d'ascendance africaine (le *Departamento de las Mujeres Afrodescendientes*), un mécanisme pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'égalité raciale qui encourage à prendre des mesures pour que ces questions deviennent un enjeu à facettes multiples dans les organismes gouvernementaux, de même que des mesures de renforcement de l'autonomie des femmes d'ascendance africaine en vue d'atteindre une masse critique qualifiée en mesure de revendiquer ses droits. Les conditions nécessaires à l'élaboration de politiques publiques, telles que la collecte de données au moyen du Système d'information sur l'égalité des sexes de l'Institut, visant à déterminer les inégalités subies par les femmes d'ascendance africaine, ont été créées en 2007. De plus, une formation est offerte aux décideurs et aux décideuses et à ceux et celles chargés de transformer la dimension ethnique/raciale en question à facettes multiples dans les discussions en matière d'égalité entre les sexes au niveau de *La Escuela Nacional de Administración Pública* (École nationale d'administration publique) et de l'État.

Un autre exemple du travail entrepris relativement à ce groupe est l'élaboration du premier cours d'études supérieures sur les races et les genres en collaboration avec l'UDELAR (*Universidad de la República*). En outre, on encourage la prise de mesures positives de divers types, telles que des quotas d'embauche de jeunes d'ascendance africaine





au moyen de la Loi sur l'emploi des jeunes et un projet de loi sur les mesures positives à prendre en faveur de la population d'ascendance africaine à présenter au Sénat vers le milieu de l'année, lequel constitue une étape clé historique dans la reconnaissance de ses droits dans les domaines du travail et de l'éducation. Enfin, il convient de noter que nous travaillons actuellement à mettre sur pied une ambassade des Affaires africaines.

Perspectives régionales

Des rapporteuses régionales du Mexique, de la République dominicaine, de Trinité-et-Tobago et de la Bolivie ont réfléchi au sujet de la session à la lumière de la situation dans leur pays respectif. Leur exposé portait sur les questions suivantes qui leur ont été présentées :



*Angélica de la Peña (Mexique),
María Elena Barrera Tapia (Mexique)*

- Quel est l'état d'avancement de l'intégration des femmes de descendance africaine dans les postes officiels de direction de votre pays?
- Comment traite-t-on la question de la participation des femmes de descendance africaine en politique dans votre pays?
- Quels sont les défis, le cas échéant? Est-ce que la législation de votre pays reconnaît la double discrimination à laquelle font face les femmes de descendance africaine?

Angélica de la Peña Gómez (Mexique)

Madame de la Peña Gómez est d'avis que le cadre juridique d'une nation constitue la structure principale de sa démocratie, ce qui explique la raison pour laquelle la législation d'un pays doit respecter l'adoption de traités internationaux sur les droits de la personne. Elle a indiqué que le cadre juridique doit être défini de façon à faire appliquer ces préceptes non seulement sur le plan de la définition, mais également sur le plan des mesures à exécuter. Au Mexique, il existe des lois

qui préviennent et sanctionnent la discrimination, et qui reconnaissent que les citoyens de descendance africaine, tout comme les peuples autochtones, subissent plusieurs formes de discrimination. Madame de la Peña Gómez a proposé que les participants reconnaissent que les femmes de descendance africaine subissent de nombreuses formes de discrimination, y compris la discrimination reposant sur l'ethnicité, le genre, l'âge, la religion et le statut économique.

Madame de la Peña Gómez a également insisté sur l'importance de tenir responsables les parlementaires dont la fonction est d'assurer la mise en œuvre des lois. Cette démarche signifie que les parlementaires doivent rendre compte aux citoyens qui les élisent, particulièrement aux femmes qui votent pour eux et à la société civile de manière plus générale. Elle a demandé aux consœurs parlementaires de réfléchir aux mesures qu'elles ont prises à titre de femmes occupant des postes de pouvoir en vue d'aider à améliorer la situation d'autres femmes de leur société. Finalement, madame de la Peña Gómez a demandé une législation qui favorise la représentation des peuples autochtones et des peuples de descendance africaine au Parlement.

Guadalupe Valdez San Pedro (République dominicaine)

Madame Valdez San Pedro a indiqué qu'en Amérique latine, les recensements démontrent que seulement 1 % des législateurs sont de descendance africaine et que seulement 0,03 % sont des femmes de descendance africaine. La réalité est complètement différente des discours sur l'égalité dans les constitutions et sur l'égalité des chances dans les lois. Dans la majorité des pays d'Amérique latine, y compris en République dominicaine, « nous donnons très peu de visibilité aux populations de descendance africaine », a-t-elle déclaré.

Madame Valdez San Pedro a demandé une politique publique intégrée qui porte surtout sur l'égalité des chances de façon à rendre ces femmes visibles. La politique publique doit tenir compte de ces populations dans les domaines de la santé, l'éducation et l'agriculture. La lutte des femmes de descendance africaine doit être menée de façon à tenir compte de la lutte pour les droits économiques et l'inclusion de manière plus générale.





Elle a indiqué qu'il est nécessaire que les femmes de descendance africaine élaborent un programme et que ce programme soit au cœur du débat sur l'économie. Madame Valdez San Pedro a également insisté sur l'importance de relier la lutte des femmes de descendance africaine à la lutte pour l'éducation, la sécurité alimentaire et contre les changements climatiques, et ce, de façon à créer un programme législatif comprenant un cadre juridique pour assurer l'égalité des chances grâce à des mesures concrètes.

Vernella Alleyne-Toppin (Trinité-et-Tobago)

Madame Alleyne-Toppin a expliqué aux participants que dans les Caraïbes, l'indépendance a avivé les contradictions dans les relations de genre. Alors que les hommes de race noire ont de plus en plus accès à des postes de pouvoir, très peu de femmes noires ont cette opportunité. Elle a également indiqué qu'une fois élues ou nommées au Parlement, les députées font face à des obstacles et des restrictions supplémentaires quant à leur participation égalitaire dans les prises de décisions politiques.

Les obstacles politiques comprennent ce qui suit :

- La domination historique des hommes dans la politique et l'environnement politique
- La prédominance de réseaux politiques masculins (officiels et non officiels)
- La structure traditionnelle du pouvoir politique et ses préjugés contre les femmes

Les obstacles culturels et économiques comprennent ce qui suit :

- La perception du contrôle des hommes sur les femmes et de leur subordination et de la nécessité d'avoir la « permission » des hommes pour prendre part à la fonction publique
- Le manque de soutien des familles (soutien émotif et partage des responsabilités domestiques) et le fardeau de devoir gérer les tâches domestiques et les obligations professionnelles de façon efficace

- Le manque de soutien financier adéquat

Marcela Revollo Quiroga (Bolivie)

Madame Revollo Quiroga a affirmé que l'identité américaine est vivement marquée par la présence des gens de descendance africaine, qui constituent une population de 150 millions de personnes. Cependant, elle a indiqué que cette présence massive ne s'est pas traduite par une inclusion réussie de ces citoyens dans les processus politique, économique et décisionnel social de la plupart des pays. Cette réalité s'aggrave quand il est question des femmes de descendance africaine, dont l'expérience liée à l'exclusion, la subordination et l'accès aux services publics est encore pire.

Madame Revollo Quiroga a indiqué que des pays comme la Bolivie ont approuvé et incorporé dans leur constitution la « Loi contre le racisme et toutes les autres formes de discrimination ». Elle a fait remarquer par contre que le grand pourcentage de populations autochtones a capté presque toute l'attention du gouvernement et des institutions sociales. Par conséquent, l'incorporation des femmes des Amériques dans le programme politique signifie qu'il faut accorder notre attention aux femmes les plus démunies qui ne démontrent presque aucun signe de présence dans les politiques publiques et qui ne reçoivent aucune reconnaissance sociale et culturelle. Afin de reconnaître les femmes de descendance africaine dans les pays où elles sont minoritaires, il est nécessaire d'analyser la conception hiérarchisée selon laquelle les politiciennes jettent un regard sur le programme de la femme sans déterminer les citoyennes qui subissent de nombreuses formes de discrimination.

Discussion

Cette section présente un sommaire des interventions des parlementaires durant la session. Malgré les nombreux échanges qui ont eu lieu durant la session, seules les interventions reliées directement au sujet figurent ci-dessous.



Remarque : Les commentaires présentés reflètent les opinions personnelles de participants et ne reflètent pas nécessairement les opinions de leur pays ou celles de ParlAmericas.

République dominicaine

Une parlementaire a expliqué aux participants que la Chambre des Députés de la République dominicaine a récemment présenté une résolution pour créer une commission visant à étudier les conseils électoraux dans lesquels les Dominicains et les Dominicaines d'origine haïtienne subissent de la discrimination. Elle croit qu'il est nécessaire pour les femmes parlementaires d'élaborer un programme commun de façon à permettre aux femmes d'atteindre leurs objectifs étape par étape. Elle a indiqué que si les femmes veulent la parité, elles doivent toutes se présenter au Congrès et aux commissions respectives de leur pays qui traitent de la parité.

Sainte-Lucie

Une parlementaire a indiqué que la question liée à la direction des femmes de descendance africaine ne s'applique pas totalement aux Caraïbes, car la grande majorité des citoyens sont de descendance africaine. Selon elle, le problème le plus important est le manque d'égalité entre les sexes dans les parlements. Elle a également parlé de l'importance de faire participer les jeunes dans les discussions au sujet des femmes en politique. De plus, elle a suggéré de faire aussi participer les médias à ces discussions pour communiquer l'information liée à ces questions sur une plus grande échelle et obtenir un soutien du public en général.

5. Session 3—Les effets de la participation des femmes dans la politique

L'objectif de cette session visait à discuter des progrès réalisés dans l'élaboration de lois grâce à la participation des femmes en politique et aux caractéristiques précises de leur participation, et à analyser la contribution de la participation des femmes à la sensibilisation aux questions en matière de genre et de droits des femmes.



Volda Lawrence (Guyana), María Jeannette Ruiz (Costa Rica), Spécialiste Cynthia Barrow-Giles (University of the West Indies)

La présence croissante des législatrices dans les Amériques n'a pas seulement contribué à réaliser des progrès notoire dans le type de lois mises en vigueur, mais également dans la volonté d'incorporer une approche sexospécifique dans les lois actuelles. Dans cette dernière session, les parlementaires avaient pour défi de se poser les questions suivantes :

- Quels résultats concrets ont découlé des lois contre la traite de personnes et la violence faite aux femmes, et contre le harcèlement sexuel?
- Quels changements ont eu lieu avec l'introduction des lois sur le quota, l'égalité des chances, les salaires égaux entre hommes et femmes et l'intégration active dans la création d'emplois pour les femmes?
- Comment la présence des femmes contribue-t-elle à sensibiliser les citoyens à l'égalité entre les sexes et les droits des femmes et aux engagements pris dans l'élaboration des budgets nationaux?

Spécialiste : Cynthia Barrow-Giles, maîtresse de conférences en politique, University of the West Indies



Modératrice : Mónica Zalaquett (Chili)

Rapporteuses régionales :

- Djaouida Sellah (Canada)
- María Jeannette Ruiz Delgado (Costa Rica)
- Volda Lawrence (Guyana)

Présentation

La représentation politique des femmes dans les Antilles du Commonwealth et l'Amérique latine

Une analyse préliminaire

Cynthia Barrow-Giles, maîtresse de conférences en politique, University of the West Indies

Le texte intégral de la présentation de Madame Barrow-Giles figure ci-dessous.

POLITIQUE DE REPRÉSENTATION : APERÇU GÉNÉRAL

On suppose que l'augmentation des femmes dans des postes de pouvoir politique entraînera de façon automatique l'élaboration de politiques publiques et de procédures politiques favorisant les femmes, et au cours du processus, supprimant les préjugés intentionnels et involontaires qui existent. On prévoit sans aucun doute qu'avec une meilleure représentation des femmes au gouvernement, les priorités des femmes sauront éclairer l'élaboration du programme des parlementaires.

La CEDAW estime que 33 % de la masse critique des femmes est nécessaire pour apporter des changements importants dans les prises de décisions. En 2008, 24 pays ont dépassé l'objectif de 30 %. Ces pays comprenaient l'Argentine, la Bolivie, le Costa Rica, Cuba et l'Équateur. Dans la mesure où les Caraïbes sont concernées, seul le Guyana atteint presque cet objectif dans le cadre de son système de représentation proportionnel. Dans les Antilles du Commonwealth, un nombre total de 2 736 personnes ont contesté les élections générales entre 1992 et 2005 (sauf le Guyana). Sur ce nombre, 2 374 étaient des hommes et 362 étaient des femmes.

Compte tenu de la structure et de la composition actuelles des parlements dans les Antilles du Commonwealth, les femmes travaillant dans leur sphère de compétence n'ont pas été capables d'apporter beaucoup de changements concernant les nombreuses questions qui nécessitent la prise de mesures. Malheureusement, compte tenu du contexte institutionnel stratégique dans les Antilles du Commonwealth, les parlementaires du gouvernement de parti antillais ont été très restreints. En effet, le politicologue guyanais, monsieur David Hinds, explique sommairement les aspects négatifs et les facteurs dysfonctionnels du système parlementaire de Westminster en ces termes :

Puisque le modèle de Westminster dans les Caraïbes accorde le pouvoir absolu au parti vainqueur et aucun pouvoir au parti perdant, et puisque le parti vainqueur ne tiendra probablement pas compte des intérêts du parti perdant, la situation risque de faire durer les conflits de façon permanente. Le parti au pouvoir fait obstacle aux partis de l'opposition ou les marginalisent, alors que les partis de l'opposition essaient de saboter le travail du parti au pouvoir. Cet antagonisme est total, car l'élément en cause est le pouvoir des gouvernements de contrôler presque chaque aspect de la société. Cette situation a conduit à une crise sur le plan de la gouvernance, laquelle se reflète dans l'incapacité du système gouvernemental de transformer la démocratie officielle en résultats démocratiques importants et de faire progresser la cause du statut de nation. (Hinds 2008)

L'Amérique latine elle-même est également définie par de multiples alliances qui ne se prêtent pas à l'application de mesures concentrées et collectives de la part des femmes. Par exemple, à cet égard, différences politiques continuent aujourd'hui de diviser les femmes du Chili et les femmes conservatrices s'identifient rarement au travail du SERNAM (l'appareil étatique des femmes) ou au mouvement des femmes du pays³.

Prendre pied au Parlement

Malgré les nombreux points de départ à partir desquels les femmes ont tenté de transformer et d'établir le programme d'élaboration des politiques, le Parlement reste un endroit critique pour prendre des mesures. Sur le plan politique, sans aucun doute, on prévoit qu'une

3 Discussion ci-dessous.





plus grande intégration des femmes dans les partis politiques et au gouvernement contribuerait à la prise en compte de leurs intérêts précis dans le programme politique, lesquels ne peuvent pas toujours être représentés par des hommes. Par conséquent, on prévoit que plus les femmes occuperont un plus grand nombre de sièges au Parlement, plus grande sera la représentation de leurs préoccupations précises, ce qui se traduira en initiatives d'orientation des politiques.

Une évaluation des projets de loi dont les femmes parlementaires assurent le passage grâce à des législatrices nationales constitue donc l'un des outils principaux pour déterminer l'influence que les législatrices exercent dans la progression de la cause des femmes à l'échelle nationale. Cependant, cette tâche en soi est redoutable, car il n'est pas facile d'établir de liens directs entre les lois et les résultats de ces dernières par rapport à la participation des femmes dans le processus législatif.

Dans une étude portant sur l'établissement du programme et les résultats découlant des lois, Sue Thomas indique que dans les législatures constituées d'au moins 20 % de femmes, les femmes avaient une plus grande tendance à introduire ou promouvoir des lois concernant les femmes, les familles et les enfants que celle de leurs homologues masculins⁴. Le travail de Christina Wolbrecht a également corroboré ces résultats; madame Wolbrecht indique qu'entre 1953 et 1992, les législatrices de la Chambre des représentants aux États-Unis avaient changé considérablement le programme du Congrès concernant la citoyenneté des femmes, et ce, de diverses manières⁵. Non seulement ces femmes jouaient un rôle essentiel dans l'introduction de lois précises visant à aborder de façon fondamentale les droits des femmes, mais leur travail était également déterminant pour faire progresser les projets de loi modifiant l'éventail de solutions aux problèmes des droits de la femme. Quand un tel soutien devenait difficilement applicable, les femmes travaillaient alors avec des collègues masculins clés dans la promotion partagée d'un plus grand nombre de lois visant à renforcer l'autonomie des femmes.

4 Sue Thomas, *How Women Legislate*. New York: Oxford University Press.

5 Christina Wolbrecht, *The Politics of Women's Rights, Parties, Positions, and Change*. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2000.

Cependant, l'hypothèse politique liée au fait que les politiciennes représentent toujours les intérêts des femmes est bien loin de la vérité. En effet, comme le démontrent les travaux de plusieurs personnes qui écrivent sur la politique américaine et européenne, les partis politiques orientent essentiellement la voie à suivre sur les questions stratégiques concernant les femmes. Dans une publication de 2012, madame Tracy L. Osborn indique que les partis politiques n'élaborent pas seulement des solutions de rechange aux problèmes des femmes, mais qu'ils développent également une structure législative grâce à laquelle ces solutions sont examinées⁶. Selon elle, les femmes veulent entrer en politique à titre de partisanes et à cause justement de cette identité partisane, elles entrent dans le processus législatif en réfléchissant à la façon de représenter des femmes souvent modelées et restreintes par le parti dans lequel elles ont cherché à être élues⁷. De plus, madame Osborn prétend qu'à titre de législatrices, les femmes parlementaires se heurtent au second effet des partis qu'elle définit comme une « structure partisane institutionnelle », laquelle peut améliorer ou réduire les tendances partisanes⁸.

Certes, dans les démocraties parlementaires comme celle des Caraïbes anglophones, compte tenu de l'exigence de la ligne de parti puissante et de la responsabilité collective, il est difficile pour les femmes de s'éloigner de la ligne de parti et d'exercer une influence sur le Cabinet des ministres, puisque les femmes faisant partie du cercle interne gouvernemental sont peu nombreuses. C'est en fait cette situation qui amène les gens à penser qu'une plus grande présence de femmes au Parlement ne s'est pas nécessairement traduite par des changements notables.

Par contre, qu'est-ce que les parlementaires antillais ont-ils pu faire évoluer au niveau des propositions et des lois concrètes dans des secteurs tels que la traite de personnes (stupéfiants et prostitution), les lois en matière de violence familiale, de harcèlement sexuel, les projets

6 Tracey L. Osborn, *How Women Represent Women: Political Parties, Gender and Representation in the State Legislatures*; Oxford University Press, 2012.

7 Tracey L. Osborn, *ibid.*, 2012.

8 Tracey L. Osborn, *ibid.*, 2012.



de loi sur l'égalité d'accès à l'emploi? Non seulement ces questions ont constitué une part infime des échanges nationaux de plusieurs territoires de compétence, mais un certain nombre d'entre elles ont très peu ou pas été discutées au Parlement. En effet, puisque ce domaine a fait l'objet de très peu de recherches dans les Antilles du Commonwealth, il est difficile à ce stade, voire impossible, de conclure de façon empirique que les femmes parlementaires promeuvent un plus grand nombre de projets de loi liés à des secteurs importants dans lesquels les femmes doivent s'investir, selon ce que l'on présume. Dans le cadre d'une entrevue avec madame Judith Soares, directrice du WAND à la Barbade, sur le rôle et l'impact des femmes parlementaires dans l'adoption du programme, elle a déclaré ce qui suit : « Rien en fait, elles ne font rien⁹ ». Des commentaires comme celui-ci reflètent le cynisme général que de nombreux Antillais expriment à l'égard des femmes parlementaires, mais qui ne saisissent pas le travail d'arrache-pied que quelques femmes parlementaires antillaises ont accompli pour faire évoluer les lois dans des secteurs comme le vieillissement. Par exemple, l'ancienne parlementaire et ministre du Développement social de Trinité-et-Tobago, madame Penelope Beckles, est associée avec l'établissement de la Division du vieillissement, laquelle assume les responsabilités générales liées à l'amélioration et à la transformation de la vie des aînés¹⁰. En effet, là où des mesures ont été entreprises par les gouvernements des Caraïbes, ceux-ci ont été poussés en grande partie par des engagements liés à des obligations internationales.

En Amérique latine, on tend de plus en plus à être proactif et à accorder une importance croissante aux questions liées aux femmes dans le programme politique en laissant des femmes et des mouvements puissants de femmes établir ce programme. Par exemple, la campagne électorale de madame Michelle Bachelet, en 2005, portait principalement sur la réforme du système de pensions au Chili, promouvant ainsi les droits des femmes et des peuples indigènes et réduisant l'inégalité au pays. Le mouvement des femmes au Chili n'a pas seulement joué un rôle important dans le retour à la démocratie et son renforcement,

9 Cynthia Barrow-Giles, Entrevue téléphonique avec madame Judith Soares, 29 avril 2013, Barbade.

10 Kerry Thomas et Cynthia Barrow-Giles, "Penelope Beckles: A Life of Social and Political Activism" dans Cynthia Barrow-Giles, *Women in Caribbean Politics*, Ian Randle Publishers, 2011.

mais il a également constitué un instrument efficace à faire adopter le programme pour la pleine réalisation de la citoyenneté des femmes. En effet, le mouvement s'est avéré efficace dans l'incorporation de certaines des demandes dans le programme de la *Concertación de Partidos por la Democracia* (Coalition des partis pour la démocratie). Le SERNAM, qui est censé collaborer avec l'organe exécutif en vue d'obtenir l'égalité entre les sexes, représente un exemple concret de cette réussite¹¹. L'existence du SERNAM a grandement contribué à la élaboration du Plan de l'égalité des chances pour les femmes, lequel stipule l'obligation de tous les organismes d'État d'établir des programmes et des politiques qui contribuent à faire régner une plus grande égalité entre les femmes et les hommes¹².

La violence conjugale en Amérique latine et dans les Caraïbes anglophones


Selon le Rapport des Nations Unies sur la drogue et le crime en Amérique latine et la Banque mondiale du bassin des Caraïbes, la violence faite aux femmes dans la région est omniprésente¹³. Les lois en matière de violence familiale sont donc une nécessité absolue. À cet égard, près de 30 pays ont mis des lois en vigueur contre la violence familiale. Mais malheureusement, elle subsiste toujours autant. Selon une ONG de Saint-Kitts-et-Nevis, le *Change Centre* (ONG contre la violence familiale) déclare ce qui suit :

La violence familiale est très répandue. On a tendance à reléguer cette question aux oubliettes, car la société a l'habitude de la considérer comme une affaire privée et les parents ont généralement honte quand ils infligent de mauvais traitements à leurs enfants; alors ils ne racontent habituellement rien. Il arrive d'entendre des protestations, mais ce sont les organisations en général et non les citoyens qui dénoncent ce problème. Ce pays est une très petite île et les gens ressentent beaucoup de peur et de honte par rapport à ce fléau.

11 Patricia Richards, *Pobladoras, Indígenas, and the State: Conflict over Women's Rights in Chile*, p.48.

12 Richards, *Ibid*, p.55.

13 Rapport n° 37820, *Crime, Violence, and Development: Trends, Costs, and Policy Options in the Caribbean*, mars 2007. Un rapport conjoint de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Amérique latine et la Banque mondiale du bassin des Caraïbes.



Depuis l'adoption de la Loi contre la violence familiale, les citoyens sont beaucoup plus sensibilisés au problème et ont tendance à en parler davantage. Cependant, les agresseurs sont généralement relâchés. Des accusations peuvent parfois être portées contre certains d'entre eux, mais très peu se présentent au tribunal en raison d'actes de corruption au sein de la famille ou de camouflages, etc.¹⁴.

En 1991, Trinité-et-Tobago est devenue le premier pays des Caraïbes anglophones à adopter une Loi sur la violence familiale. Entre autres choses, la Loi accorde aux victimes le droit de demander une ordonnance de protection contre leur agresseur. Une loi modifiée en 1999 a permis d'élargir les catégories de personnes à qui cette loi s'applique. En Jamaïque, la mise en vigueur d'une telle loi a également contribué à la mise sur pied du Centre d'enquêtes sur les délits sexuels et maltraitements d'enfants. Il s'agit de services d'enquête spéciaux au sein du corps policier, dont le rôle principal consiste à promouvoir l'établissement d'un environnement dynamique visant à encourager les victimes de violence familiale à signaler un cas de victimisation sexuelle, entamer une enquête efficace sur des allégations d'abus sexuel, aider les victimes à se réadapter et accroître l'information publique portant sur toute question de victimisation sexuelle.

L'Équateur a été l'un des principaux pays à mener la marche pour mettre fin à la violence familiale et non seulement il a réussi à faire adopter une loi efficace, mais il a également élaboré un certain nombre de programmes de sensibilisation destinés au public et mis en place des commissariats de police dirigés par des femmes. Les commissariats de police, appelés *Comisarias de la Mujer y la Familia* (Commissariats de police pour les femmes et les familles), ont été établis en 1981.

14 Change Centre (Centre du changement) (ONG contre la violence conjugale), extrait le 29 avril 2013.

Tableau 1. État d'avancement de la Loi nationale en matière de violence familiale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Pays	ANNÉE D'ADOPTION	Législation nationale/ Année de mise en vigueur
Anguilla		2011
Antigua-et-Barbuda		1999
Argentine		1994
Bahamas	1991	1991 (modifiée en 2007)
Barbade		1992
Belize		1992 (modifiée en 2007)
Bolivie		1995
Bésil		(incorporée dans la constitution fédérale en 1988 et décret législatif en 1995)
Chili	1993	1994
Colombie		1996
Costa Rica	1994	1996
Dominique		2001
République dominicaine		1997
Équateur		1995
El Salvador		1996
Grenade	2001	2001 (remplacée en 2010)
Guatemala	1990	1999
Guyana		1996
Honduras		1997
Jamaïque	1995	1996 (modifiée en 2004)
Mexique		1996
Nicaragua		1996
Panama		1999
Paraguay (2000)		2000
Pérou (1997)	1993 et 1997	1993 (renforcée en 1997)
Puerto Rico (1995-1996)		1989
Saint-Kitts-et-Nevis	2001	2005
Sainte-Lucie		1995 (révisée en 2005)
Saint-Vincent-et-les Grenadines		1995



Trinité-et-Tobago	1991	1991 (renforcée en 1999)
Uruguay		1995

État d'avancement de la Loi nationale en matière de harcèlement sexuel

En 1991, la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a élaboré une législation type pour les états membres visant à s'attaquer au problème croissant¹⁵. La législation type aborde le harcèlement sexuel à titre de problème dans les relations de travail et fournit des recours civils pour les personnes harcelées en milieu de travail. La législation s'applique également aux établissements d'enseignement, de même qu'à tout autre endroit en général, à savoir les entreprises, les domiciles, les bureaux, etc. Cependant, il reste encore aux pays individuels des Caraïbes à faire progresser les mesures législatives. À cet égard, le Belize était l'un des premiers pays à mettre en vigueur une législation précise comme le *Protection against Sexual Harassment Act* (Loi sur la protection contre le harcèlement sexuel) en 1996, suivi de la Jamaïque en 2007, lorsque le gouvernement a mis en vigueur le *Anti Sexual Harassment Bill* (Loi contre le harcèlement sexuel). D'autres pays de la CARICOM, comme les Bahamas, abordent ce problème dans le cadre du *Sexual Offences and Domestic Violence Act* (Loi de 1991 sur les infractions sexuelles et la violence familiale), laquelle stipule que le harcèlement sexuel est un acte criminel. Ailleurs dans la région, le common law peut être utilisé pour fournir des solutions et des recours aux personnes victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail en se fondant sur le droit des délits (obligation de diligence) et le droit contractuel (abus de confiance/ congédiement déguisé). Cependant, la Barbade est présentement en train d'élaborer un projet de loi sur le harcèlement sexuel parrainé par la ministre du Travail, madame Esther Byer-Suckoo, elle-même ancienne parlementaire élue sous l'autorité de l'administration du Parti travailliste démocratique de 2008 à 2013. En 2011, madame Byer-Suckoo a déclaré publiquement que la version préliminaire du projet de loi pour une période de 15 ans était en cours de préparation par le Parti, mais qu'il n'avait pas encore dépassé le stade du pouvoir exécutif en grande partie parce qu'il n'y avait pas d'opportunités politiques, tant sur le plan institutionnel qu'environnemental. Voici ses propos :

15 Législation type de la CARICOM sur le harcèlement sexuel, Secrétariat de la CARICOM, Georgetown, Guyana.

Je ne reçois pas autant de soutien que je le souhaiterais avec cette loi, car il y a encore beaucoup de gens qui la craignent. Ils croient que cette loi perturbera notre société, qu'elle menacera chaque homme et la façon d'être en relation avec une femme; ils pensent également qu'elle menacera la viabilité des petites entreprises en faisant régner de la tension en milieu de travail¹⁶.



Denise Daley (Jamaïque)

En émettant un commentaire aussi franc, madame Byer-Suckoo résume assez bien l'incapacité générale des femmes parlementaires des Caraïbes du Commonwealth de faire évoluer les enjeux de la condition féminine, et ce, sans obtenir au préalable l'aide nécessaire de leurs homologues masculins. En faisant état d'un manque de progression dynamique de la loi, madame Byer-Suckoo a indiqué qu'il existe une

tendance à laisser des politiciens clés définir ou co-parrainer l'élaboration du programme dans le cadre de débats d'orientation. Selon elle, un partisan de la loi est nécessaire pour que les discussions prennent une « tournure différente de celle qui démontre la nature combative des hommes envers les femmes¹⁷ ».

Même si la plupart des pays d'Amérique latine interdisent le harcèlement sexuel en milieu de travail, des situations semblables ont eu cours dans presque tous les pays jusqu'à la fin des années 1990. Cependant, le Costa Rica a été très proactif à cet égard, et ce, au moyen d'une loi détaillée allant au-delà du milieu de travail. La loi costaricaine punit le harcèlement sexuel au travail et dans les établissements d'enseignement. Il est également à noter que la Loi sur le harcèlement sexuel au Salvador prévoit des peines d'emprisonnement allant jusqu'à deux ans.

16 "Suckoo: Join me in push for sexual harassment law," affiché le 9 avril 2011, extrait le 30 avril 2013, The Barbados Advocate (en ligne).

17 Ibid, The Barbados Advocate (en ligne).



Cependant, dans les dix dernières années, plusieurs pays d'Amérique latine ont essayé de renforcer les lois actuelles et de mettre en vigueur des lois précises sur le harcèlement sexuel, et plus particulièrement au Chili en 2005.

Tableau 2. État d'avancement des lois en matière de harcèlement sexuel dans des pays sélectionnées d'Amérique latine

Pays	Loi	Année
Belize	Loi sur la protection contre le harcèlement sexuel	1996
Chile	Loi 20.005 sur le harcèlement sexuel en milieu de travail	2005
Costa Rica	Loi no 7476 sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et dans les établissements d'enseignement	1995
Jamaïque	Loi contre le harcèlement sexuel	2007

État d'avancement de la Loi sur la traite de personnes

Plusieurs pays d'Amérique latine et anglophones des Caraïbes servent de source, de voie de passage et de pays de destination pour la traite de personnes (y compris les enfants) visant surtout l'exploitation sexuelle et le travail forcé¹⁸. Au Guyana par exemple, la plus grande partie de ce commerce illicite semble avoir lieu près de campements de mineurs éloignés où de jeunes Autochtones (filles et garçons) sont envoyés dans des maisons closes à proximité de ces campements et dans des régions côtières pour l'exploitation sexuelle, le travail domestique et le travail dans les mines, respectivement. De plus, la traite des femmes et des filles guyanaises aux fins d'exploitation sexuelle dans d'autres pays de la CARICOM, tels que la Barbade, Trinité-et-Tobago, le Brésil, le Suriname et le Venezuela se produit très fréquemment. Encore dernièrement à la Barbade, trois individus (dont l'une est une femme septuagénaire) ont été accusés d'avoir fait le commerce d'êtres humains relativement à cinq jeunes filles guyanaises qui ont été ramenées au pays à des « fins d'exploitation sexuelle ». Ces jeunes femmes travaillaient apparemment dans une maison close de la capitale. Alors que le président du Syndicat des travailleurs de la Barbade a exprimé ses préoccupations, on ne se rappelle pas avoir entendu une politicienne ou une parlementaire émettre des commentaires sur le problème¹⁹.

18 L'Initiative du Commonwealth pour la défense des droits de la personne (CHRI), Londres, Human Trafficking Concerns in the Commonwealth Caribbean: the 2009 U.S. State Department Trafficking in Persons Report in focus.

19 Sir Leroy Trotman s'adresse à l'assemblée du STB dans le cadre de la célébration annuelle de l'Action de grâces du 28 avril 2013. Voir "Sir Roy be Wary of Human trafficking", EL, The Advocate, mercredi, 5 janvier 2013, p.4.

Les jeunes hommes guyanais sont également exploités dans plusieurs territoires antillais. Cependant, seulement deux d'entre eux ont mis des lois en vigueur visant à s'attaquer au problème. En 2003, le Belize a mis en vigueur le *Trafficking in persons Prohibition Act* (Loi sur l'interdiction de la traite de personnes), et en 2007, le gouvernement de la Jamaïque a adopté le *Trafficking in Persons Act* (Loi sur la traite de personnes) (Prévention, suppression et sanction). La traite de personnes est interdite en vertu du droit national du Belize dans le cadre de l'adoption du *Trafficking in Persons Prohibition Act de 2003* (Loi sur l'interdiction de la traite de personnes).

Tout aussi inquiétant que la traite des femmes, des filles et des garçons à des fins d'exploitation sexuelle et pour le travail forcé, l'utilisation des femmes et des filles à titre de passeuses de drogue par des narcotrafiquants est courante. Il s'agit malheureusement d'une situation qui n'a pas été abordée de façon sérieuse et le système judiciaire semble être encore beaucoup plus sévère avec les femmes qu'il ne l'est avec les hommes.

Conclusion

Alors que les États-nations de la région ont signé un certain nombre d'accords internationaux, les mesures à l'échelle nationale accusent des retards par rapport aux engagements déclarés. Les femmes parlementaires ont certainement apporté une importante contribution au développement d'une société plus équitable; cependant, nous devons continuer de concevoir des stratégies non seulement pour consolider ces avantages, mais également pour prendre de l'essor dans des secteurs encore inexplorés.

Perspectives régionales

Des rapporteuses du Canada, du Costa Rica et du Guyana ont discuté d'initiatives dirigées par des femmes parlementaires de leur pays et de la façon dont ces contributions ont été efficaces dans la promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. On a demandé aux rapporteuses régionales de cette section de réfléchir aux questions suivantes :



- Dans votre pays, comment la participation des femmes en politique influence-t-elle la législation?
- Si la participation des femmes n'a aucun effet sur la législation, quelle en est la raison?
- Quels sont les résultats concrets d'une plus grande participation des femmes en politique?
- Est-ce qu'une plus grande représentation des femmes en politique veut dire l'adoption de lois qui reflètent davantage les questions de la condition féminine et promeuvent l'égalité entre les sexes?

Djaouida Sellah (Canada)

Madame Sellah a expliqué aux participants que les femmes sont représentées aux niveaux les plus élevés de la politique provinciale au Canada, mais que l'égalité entre les sexes n'est pas encore complètement atteinte, même s'il s'agit d'un principe de la Constitution canadienne depuis 1982. Contrairement à d'autres pays, le Canada ne fixe pas de quotas pour la participation des femmes dans les partis politiques. Le Nouveau Parti démocratique est le seul parti politique qui a élaboré une politique en faveur des groupes sous-représentés, lesquels comprennent les femmes.

Madame Sellah a indiqué que la présence des femmes a eu un effet important sur la politique publique. Elle a affirmé que chaque avant-projet d'une loi de son parti est analysé depuis une perspective tenant compte des différences entre les sexes. La place importante des femmes a permis à son parti de présenter des questions qui seraient autrement négligées, par exemple, dans l'examen de politiques économiques ou dans le budget. Elle a reconnu que ces visions sont sans aucun doute accentuées par la proportion de femmes dans les différentes réunions et que le nombre croissant de femmes au Parlement a permis à son parti de faire avancer les causes favorisant les femmes. Madame Sellah a également indiqué que les parlements doivent être composés de divers parlementaires de tout âge, profession, origine ethnique, langue, et bien entendu, des deux sexes, et ce, afin de bien représenter les différentes perspectives de la population.

María Jeannette Ruiz Delgado (Costa Rica)

Madame Ruiz Delgado a commencé son exposé en indiquant que le rôle des femmes en politique n'est pas seulement une question de présence mais aussi d'impact. Le Costa Rica a été au premier rang de la lutte des femmes pour occuper des postes de décisionnaires; cependant, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir au niveau de la législation. Le Costa Rica a une présidente, et récemment, une femme a été élue présidente du système judiciaire, ce qui reflète davantage la confiance du pays envers les dirigeantes. Madame Ruiz Delgado a expliqué que 38,5 % des membres de l'Assemblée législative sont des femmes, et ce, en raison de la réforme du code électoral en 1996, lequel stipulait que les partis politiques doivent assurer une représentation féminine de 40 % dans la structure du parti, de même que dans les assemblées de district, cantonales et provinciales. En 2009, une autre modification au code électoral a été approuvée en faveur de la parité de genre dans la représentation. Cette modification entrera en vigueur dans la prochaine période électorale.

Madame Ruiz Delgado a expliqué que l'Assemblée législative du Costa Rica comporte une unité gouvernementale sur le genre qui constitue l'organe coordonnant la Commission sur la condition féminine. L'égalité entre les sexes est aussi une question à facettes multiples dans le Plan stratégique institutionnel du pays, en vertu duquel 80 % du contenu du plan de fonctionnement annuel de chaque ministère doit comporter au moins une mesure reliée au genre. Les partis politiques reçoivent aussi des ressources de l'État pour des formations dans lesquelles il est obligatoire de discuter des questions sur la condition féminine.

Volda Lawrence (Guyana)

Madame Lawrence croit que l'augmentation de la participation des femmes dans la législation du Guyana est essentielle et qu'elle a contribué à une plus grande stabilité politique dans sa société, de même qu'à la stabilité et la continuité des partis politiques. Selon elle, il ne fait absolument aucun doute qu'une plus grande représentation des femmes en politique signifie l'adoption de lois qui reflètent et soutiennent les questions en matière de condition féminine. Le nombre



croissant de législatrices au Guyana a conduit à des progrès notoires non seulement dans le type de lois mises en vigueur, mais également dans la volonté d'incorporer une approche sexospécifique dans les lois actuelles. Au Guyana, les législatrices ont dirigé de nombreux projets de loi et motions qui abordent des questions, telles que les services de garderie, les salaires des infirmières et des enseignantes, les subventions à l'éducation dans les écoles secondaires, l'immunisation relevant de la santé publique, les enfants nés hors mariage, l'égalité des droits, la violence familiale, l'interruption médicale de grossesse, l'âge de consentement et les invalidités. Madame Lawrence a déclaré que les législatrices ont joué un rôle important non seulement dans l'adoption de lois, mais aussi dans la mise en valeur de questions importantes pour les femmes.

Discussion

Cette section présente le sommaire des interventions des parlementaires durant la session.

Remarque : Les commentaires présentés reflètent les opinions personnelles de participants et ne reflètent pas nécessairement les opinions de leur pays ou celles de ParlAmericas.

Antigua-et-Barbuda

Une parlementaire a expliqué que la pression que subissent les politiciennes est excessive et injuste et qu'il y a de nombreux politiciens élus par les femmes elles-mêmes. La parlementaire a demandé la raison pour laquelle les femmes ne mettent pas de pression sur les politiciens qu'elles élisent et les mesures concrètes qu'ils prennent pour mériter leur vote. Elle a indiqué que les femmes laissent aller leur pouvoir trop facilement et qu'elles remettent toutes les responsabilités entre les mains des quelques politiciennes au pouvoir.

Colombie

Une parlementaire a indiqué la nécessité de s'efforcer d'atteindre 50 % de représentantes au Congrès. Alors que les femmes devraient figurer sur les listes électorales, la composition du Congrès est encore plus importante pour que les femmes puissent avoir un plus grand impact

sur les questions qui les concernent. La parlementaire a demandé que l'État rende des comptes à la Colombie; elle a indiqué l'importance d'une responsabilisation politique efficace dans la mise en œuvre et la socialisation des lois dans la société. Elle a aussi demandé l'autonomie des femmes grâce à l'éducation et elle a indiqué que le processus éducatif doit être mis en œuvre non seulement avec les femmes (leurs filles et leurs petites-filles), mais aussi avec les hommes.

Cuba

Une parlementaire a expliqué qu'à Cuba, les femmes représentent 48 % de l'Assemblée nationale et la participation des femmes en politique est une nécessité qui relève du gouvernement. Cependant, malgré cette situation, il faut se consacrer davantage à l'éducation des citoyens et citoyennes. Elle a expliqué la nécessité de travailler sur la prévention de la perpétuation de stéréotypes concernant le rôle des hommes et des femmes et sur l'importance de travailler en collaboration avec les jeunes afin d'éliminer les stéréotypes.

Mexique

Une parlementaire a indiqué que l'autonomie et l'émancipation des femmes doivent également être de nature économique. Elle a expliqué aux participants que le Mexique a une loi pour des budgets précis axés sur l'égalité entre les sexes qui touchent différents domaines, y compris l'économie. La loi permet d'accorder des prêts de faveur et des crédits à taux réduit aux femmes des régions rurales pour qu'elles puissent démarrer une petite entreprise ou une activité rémunérée.

Jamaïque

Une parlementaire est d'avis que les pourcentages sont importants au Parlement. Elle a affirmé qu'elle aimerait voir un plus grand nombre de femmes au Parlement et plus de formations continues pour les encadrer. Elle a indiqué qu'il est nécessaire que les femmes parlementaires cherchent dès maintenant d'éventuelles jeunes femmes dans leur circonscription et qu'elles commencent à les encourager, les encadrer et les former.





Trinité-et-Tobago

Une parlementaire a indiqué que son parti, le Mouvement national du peuple, a établi une école du parti où de jeunes adultes prometteurs, y compris des femmes, sont encadrés et formés pour apprendre l'idéologie et les activités du parti afin d'atteindre un jour la scène politique officielle. L'éducation en politique doit être officielle au niveau du parti politique, a-t-elle déclaré. Elle a recommandé que les parlementaires se penchent sur une politique visant à réduire la pauvreté afin de s'assurer que l'assise économique et financière des femmes est meilleure. Selon son expérience, une bonne façon d'apporter de tels changements est de procéder à une redistribution des terres, ce qui ne coûte rien à l'État, et ce qui ouvre des voies à l'amélioration de la situation économique des femmes.

Suriname

Une députée a souligné l'importance de former tous les nouveaux parlementaires. Elle a expliqué aux participants que le Suriname a adopté un programme de renforcement des capacités destiné aux parlementaires et a tenu des sessions sur de nombreux sujets, tels que les finances et la responsabilisation. Des spécialistes ont été embauchés pour appuyer ce programme. Tous les parlementaires, peu importe leur appartenance à un parti, avaient accès à la même information. Le programme comportait une stratégie visant à améliorer la participation politique des femmes, ce qui leur a permis d'obtenir des fonds pour des activités. Tous les partis, le gouvernement et l'opposition sont invités et les femmes prennent la parole et ont l'occasion de s'adresser à la nation et de pouvoir tenter de devenir candidates en 2015. Ce programme, a-t-elle indiqué, a permis aux femmes de s'assumer et leur a donné un avantage politique.

Haïti

Un parlementaire a mis en évidence la nécessité de continuer de lutter pour les droits des citoyens vulnérables. Cette lutte, a-t-il indiqué, ne peut pas être menée seulement par des femmes. Les hommes doivent y prendre part et doivent prendre conscience que leur mère, leur femme et leurs filles sont des femmes. Le parlementaire a également indiqué que le soutien des hommes parlementaires est nécessaire pour adopter

les lois proposées par les femmes visant à leur donner plus d'espace. La lutte pour les droits des femmes, a-t-il insisté, n'est pas simplement une lutte pour atteindre un quota; c'est plutôt une lutte pour l'environnement, la santé, les droits de la personne et l'amélioration de la vie des femmes, des hommes et des enfants, et particulièrement des groupes vulnérables.

6. Discours principal

Les femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique — une vision de l'expérience de l'Amérique latine

**Madame Maureen Clarke Clarke, présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)
Ministre de la Condition féminine du Costa Rica
Directrice exécutive de l'Institut national de la femme du Costa Rica.**

Dans son discours principal, madame Clarke Clarke a indiqué que d'un point de vue tenant compte de l'égalité entre les sexes, il est évident que les femmes des sociétés patriarcales ne peuvent profiter entièrement



*Spécialiste Maureen Clarke Clarke
(l'Institut national de la femme du
Costa Rica)*

de leurs droits en raison du système socioculturel qui est discriminatoire envers elles. De la même manière, a-t-elle affirmé, les divers groupes de femmes organisées ont exprimé leur mécontentement pour démontrer qu'elles sont victimes de nombreuses formes de discrimination. Les femmes de descendance africaine, dans certains pays, subissent une triple discrimination par laquelle elles n'ont pas accès à des ressources économiques, ce qui les expose à une situation de vulnérabilité et d'inconvénients par rapport aux autres femmes.

Madame Clarke Clarke a expliqué que pour discuter de la reconnaissance des droits, nous devons commencer l'élaboration de nouvelles structures



sociales, politiques, culturelles et économiques qui reconnaissent tous les citoyens égaux depuis leur diversité. Nous devons triompher de la tendance à percevoir le pouvoir comme étant neutre, comme si la reconnaissance officielle de l'égalité accordait automatiquement à tout le monde les mêmes droits et les mêmes chances. Elle a insisté sur le fait que l'inclusion de nouveaux sujets dans l'État doit se faire grâce à des mesures positives comme la loi sur le quota, laquelle s'est avérée efficace à la participation politique des majorités neutres.

Madame Clarke Clarke a expliqué, par contre, que le système de quota n'a pas facilité la parité dans la participation raciale, ce qui, selon elle, constitue le résultat de la neutralité de ces politiques. La participation politique des femmes en général est impérative, a-t-elle indiqué, mais la participation des femmes de descendance africaine l'est également. Il est donc nécessaire de tenir compte du programme des femmes de descendance africaine dans les processus décisionnels et de faire en sorte qu'elles se fassent entendre. Comme l'indique la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies (CEPALC) :

Les défis qui restent sont de revenir sur les traités, les pactes et les déclarations internationales, se rapportant à l'ethnicité, la race et le genre afin de recueillir un ensemble de connaissances qui existe et d'intégrer ces contributions dans les politiques publiques qui traitent de la pauvreté.²⁰

Madame Clarke Clarke a communiqué certains des résultats de recherches compilés par l'Union interparlementaire sur les opinions et les expériences d'hommes et de femmes parlementaires à l'échelle internationale :

- Alors que le nombre de femmes a augmenté dans les parlements ces dix dernières années, les femmes occupaient moins de 18 % de tous les sièges parlementaires en 2008.
- Les femmes parlementaires ne constituent pas un groupe homogène, mais elles peuvent partager des intérêts. On a tendance à insister sur les problèmes sociaux, l'élimination de la violence faite aux femmes, la réduction de la pauvreté, le développement qui comprend le développement humain et la prestation de services. Cependant, de

20 <http://www.eclac.cl/mujer/noticias/paginas/8/29198/InformePobrez.pdf>

nombreuses femmes parlementaires s'intéressent à des domaines qui étaient auparavant considérés comme des secteurs exclusivement masculins, tels que les politiques fiscales et étrangères.


- Les préjugés et perceptions culturels liés au rôle des femmes, de même que le manque de ressources financières, continuent de constituer des obstacles à la participation politique des femmes.
- Il est nécessaire de faire progresser les questions qui ont des répercussions directes sur la participation politique efficace des femmes à tous les niveaux décisionnels, comme la question en matière de soins à titre de responsabilité sociale.
- Le harcèlement et la violence politique décourage la participation politique des femmes, et il n'existe pourtant aucun mécanisme qui interdit de telles situations.
- Il est nécessaire d'amener les hommes parlementaires et les partis politiques à s'engager aux questions de genre, et ce, tant au niveau de leurs principes que dans celui de la pratique.
- Il faut encourager l'établissement de liens entre les femmes parlementaires et les groupes féministes et les citoyens.
- Il est important de continuer d'encourager les réseaux de femmes parlementaires et les politiques qui transcendent les intérêts et les visions des partis individuels, et qui favorisent plutôt l'élaboration d'un programme multipartite.

La démocratie, a indiqué madame Clarke Clarke, est redevable aux femmes, particulièrement aux femmes de descendance africaine. Un développement humain durable ne peut exister si les contributions, les intérêts et les demandes des femmes continuent d'être invisibles.

Dans sa déclaration finale, madame Clarke Clarke a exprimé les demandes suivantes :

Nous demandons une plus grande participation à tous les niveaux. Nous demandons l'élimination des préjugés et des stéréotypes qui contribuent





à nous rendre invisibles et nous isolent dans une sphère privée et placent les hommes dans les sphères politique et publique. Nous demandons des politiques axées sur l'égalité entre les sexes et nous demandons d'occuper une position nous permettant de démontrer les particularités de nos sociétés de façon à nous inclure avec démocratie dans toutes les formes d'exercice de nos droits.

7. Allocution de clôture

D^{re} Jennifer Simons a prononcé l'allocution de clôture de la Rencontre. Elle a remercié les participants de leurs contributions aux discussions sur la participation des femmes en politique et l'orientation et la durabilité de nos systèmes démocratiques et modèles économiques actuels. Elle a indiqué que la Rencontre a permis de se poser les questions suivantes : « Quelle direction faut-il prendre maintenant? » et « Quelles sont les prochaines étapes? », et ce, particulièrement pour les pays dans lesquels le pourcentage de femmes au Parlement a atteint ou a dépassé le 30 %.

D^{re} Simons a demandé aux participants de garder en tête deux questions fondamentales importantes pour les communautés en général, mais beaucoup plus pour les femmes en particulier. Autrement dit, voici ce qu'elle a dit :

1. Nous devons créer un système politique et économique plus durable qui se consacrera davantage à assurer le bien-être à tous les citoyens. Nous pouvons commencer cette démarche en utilisant de nouvelles façons d'évaluer notre économie. Des outils comme un indicateur d'état véritable seraient utiles à titre de première étape à suivre.
2. Il est nécessaire de renforcer la démocratie grâce à la participation des citoyens dans les prises de décisions publiques et à l'amélioration de la transparence des partis politiques, précisément en ce qui a trait aux processus de présentation de candidats à des élections parlementaires ou à la présidence exécutive.

D^{re} Simons a expliqué l'évidence de la nécessité d'avoir suffisamment de femmes au Parlement afin d'obtenir des changements réels, mais que

même cette mesure ne garantit rien en soi. Il est très important, a-t-elle indiqué, de mettre en place d'autres conditions, telles que la collaboration entre les hommes et les femmes. Elle a déclaré ce qui suit: « il nous faut deux ailes pour être capable de voler ». D^{re} Simons a expliqué que les points de vue des hommes et des femmes sont nécessaires à mieux comprendre l'humanité dans son ensemble, mais que la collaboration est également très importante au niveau pratique, pour remporter les votes nécessaires au changement.

D^{re} Simons a conclu son allocution en indiquant que les parlementaires ont beaucoup de travail à accomplir. Alors que les échanges sont importants, il est encore plus impératif que les idées soient traduites sous forme de plans d'action et que les mesures jugées importantes dans chaque pays soient mises en œuvre.


8. Recommandations

À la fin de chaque session, les modératrices ont invité les parlementaires à proposer des recommandations reposant sur l'information présentée, lesquelles pourraient servir de lignes directrices aux prochaines mesures législatives. Toutes les recommandations provisoires ont été traduites et distribuées aux participants afin d'obtenir leurs commentaires. Les recommandations présentées ci-dessous comprennent les idées et commentaires des participants et elles ont été approuvées durant la session finale de la Rencontre.

Les femmes présidentes de législatures nationales

Nous recommandons ce qui suit :

1. Encourager les États membres de ParlAmericas à adopter des lois qui prévoient de réels quotas de femmes élues ou nommées au parlement et un processus efficace, transparent et progressif vers la parité, faisant ainsi en sorte que des femmes figurent sur la liste électorale. Les États devraient prendre des mesures pour assurer la présence d'une masse critique de femmes au parlement qui pourront alors influencer le processus décisionnel de leur pays. Les États



ne devraient pas s'en tenir uniquement aux quotas, nécessaires mais insuffisants pour atteindre l'objectif, mais devraient y recourir afin de favoriser la parité hommes-femmes de la représentation parlementaire.

2. Encourager les femmes politiques à prendre des mesures résolues pour augmenter et maintenir la représentation des femmes aux parlements, afin de se soutenir mutuellement au sein des partis politiques. En outre, prendre des mesures pour que les femmes élues ou nommées obtiennent le soutien continu de leur parti, ainsi que celui d'autres parlementaires, et qu'elles aient accès aux programmes de formation.
3. Tenir un sommet afin d'examiner les nouveaux défis et la situation actuelle des femmes et d'élaborer des stratégies pour y faire face grâce à un programme hémisphérique ciblé.

La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine

Nous recommandons ce qui suit :

1. Assurer l'existence d'une institutionnalisation des politiques publiques en matière d'égalité des sexes qui comprend les femmes de descendance africaine proportionnellement, et dans le cas où elle existe, assurer un renforcement adéquat, à travers des lois, des normes et des décrets, lesquels sont indispensables pour générer les changements sociaux, culturels et économiques nécessaires. Les ressources budgétaires suffisantes doivent être allouées au processus d'institutionnalisation afin d'effectuer ces changements.
2. Viser des processus d'égalité des sexes plus ouverts et transparents, et définir des stratégies pour atteindre les objectifs énoncés et cependant exiger le rendement des comptes aux gouvernements, luttant ainsi contre la perpétuation du système patriarcal.

3. Affirmer que la contribution de cette vision politique assure que toutes les femmes soient des sujets de droits, et particulièrement les femmes de descendance africaine qui sont soumises à de multiples formes de discrimination.
4. Créer des mécanismes formels de soutien pour promouvoir la coopération et la collaboration entre la société


Les effets de la participation des femmes dans la politique

Nous recommandons ce qui suit :

Nous recommandons :

1. Encourager les partis politiques à inciter l'engagement des femmes dans leurs partis afin de promouvoir le renforcement du pouvoir politique des femmes. S'efforcer à atteindre une représentation de 50% des femmes dans les parlements afin de propager un nouvel agenda important.
2. Engager la coopération de toutes les femmes et tous les hommes, y compris des dirigeants, en tant qu'alliés stratégiques dans l'optique de réussir la transformation culturelle et sociale, où les femmes, qui représentent plus de 50% de la population des Amériques, voient leurs droits pris en compte par les politiques publiques et les programmes gouvernementaux. Il est impératif que les femmes occupent au sein de leurs partis politiques des positions de prise de décision et qu'elles construisent une majorité stable avec des hommes afin de faire progresser la situation.
3. Éduquer et former les hommes et les femmes provenant de toutes les régions de ParlAmericas. Fournir des orientations sur les processus parlementaires, renforcer les capacités et former ceux et celles qui ne sont pas conscients de toutes les dimensions de leurs fonctions.





En outre, influencer les systèmes éducatifs de nos pays pour qu'ils soient fondés sur une forme d'éducation libre de tout stéréotype sexiste et patriarcal qui empêche la reconnaissance des femmes et des hommes comme des êtres égaux.

4. Favoriser que nos parlements consacrent des ressources au renforcement économique des femmes. Promouvoir des programmes de crédit pour des femmes qui souhaitent entreprendre et allouer des ressources financières dans le cadre du Budget aux programmes qui soutiennent la participation des femmes dans les processus productifs de leurs pays.

ANNEXES

Annexe 1 – Ordre du jour de la réunion

Rencontre annuelle du Groupe des femmes parlementaires « Les Femmes au pouvoir : les changements récents sur la scène politique » Paramaribo, Suriname – le 16 et 17 mai 2013

15 mai

19 h – 21 h 30

Réception de bienvenue

Discours de bienvenue de la secrétaire du GdFP, Mónica Zalaquett (Chili) - *membre de la Chambre des Députés*

mai 16

08 h – 09 h

Accréditation des participants

09 h – 09 h 45

Inauguration officielle

Discours de la présidente intérimaire du GdFP et hôtesse de la Rencontre, l'honorable Jennifer Simons (Suriname) – *présidente de l'Assemblée nationale*

09 h 45 – 12 h 45

Session 1 : Les femmes présidentes de législatures nationales

L'honorable Jennifer Simons (Suriname) – *présidente de l'Assemblée nationale*

L'honorable Gisele Isaac-Arrindell (Antigua-et-Barbuda) – *présidente de la Chambre des Représentants*

12 h 45 – 14 h 15

Déjeuner





14 h 15 – 17 h 15	Session 2 : La direction et la participation politique des femmes de descendance africaine Intervenante : Beatriz Ramírez Abella (Uruguay) – <i>directrice de l’Institut national de la femme de l’Uruguay (INMUJERES)</i>
17 h 15 – 17 h 30	Photo officielle
19 h	Dîner

mai 17

09 h – 12 h	Session 3 : Les effets de la participation des femmes dans la politique Intervenante : Cynthia Barrow Giles (Sainte-Lucie) – <i>maîtresse de conférences en politique, University of the West Indies</i>
12 h – 13 h	Conférencière principale : Maureen Clarke Clarke (Costa Rica) – <i>présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), ministre de la Condition féminine du Costa Rica, directrice exécutive de l’Institut national de la femme du Costa Rica</i>
13 h – 14 h 15	Déjeuner
14 h 15 – 17 h	Révision du projet de conclusions et accord sur le document final
17 h	Remarques de conclusion

Annexe 2 – Liste des participants

PARLEMENTAIRES

Antigua-et-Barbuda

Gisele Isaac-Arrindell, présidente de la Chambre des représentants
Winston Williams Jr., sénateur et ministre par intérim de l'Éducation, des Sports, de la Jeunesse et de la Promotion de l'égalité des sexes

Bahamas

Cheryl Bazard, sénatrice

Bolivie

Marcela Revollo Quiroga, membre de la Chambre des Députés

Canada

Suzanne Fortin-Duplessis, sénatrice
Djaouida Sellah, députée
Susan Truppe, députée

Chili

Ignacio Urrutia, membre de la Chambre des Députés
Mónica Zalaquett, membre de la Chambre des Députés

Colombie

Nancy Castillo García, représentante

Costa Rica

Pilar Porras Zúñiga, membre de l'Assemblée législative
María Jeannette Ruiz Delgado, membre de l'Assemblée législative

Cuba

Rosmeris Santiesteban Lago, membre de l'Assemblée nationale

Dominique

Gloria Shillingford, représentante et ministre des Services sociaux, du Développement communautaire et de la Promotion de l'égalité des sexes



El Salvador

Marta Lorena Araujo, membre de l'Assemblée législative

Ana Vilma Castro de Cabrera, membre de l'Assemblée législative

Guyana

Volda Lawrence, députée

Haïti

Jean-Baptiste Bien-Aimé, sénateur

Francisco De la Cruz, sénateur

Honduras

Corina Alvarado Lagos, membre du Congrès

Claudio Perdomo, membre du Congrès

Jamaïque

Denise Daley, députée

Mexique

Consuelo Argüelles Loya, membre de la Chambre des Députés

Delvim Bárcenas Nieves, membre de la Chambre des Députés

María Elena Barrera Tapia, sénatrice

Angélica de la Peña, sénatrice

Marcela Guerra Castillo, sénatrice

Delfina Elizabeth Guzmán Díaz, membre de la Chambre des Députés

Sonia Rincón Chanona, membre de la Chambre des Députés

Laura Guadalupe Vargas Vargas, membre de la Chambre des Députés

Nicaragua

Martha González Dávila, membre de l'Assemblée nationale

Paraguay

Clarissa Marín de López, sénatrice

María Roa Rojas, sénatrice

République dominicaine

Ysabel De la Cruz, membre de la Chambre des Députés

Guadalupe Valdez San Pedro, membre de la Chambre des Députés

Sainte-Lucie

Berthia Parle, sénatrice et vice-présidente du Sénat

Suriname

Marinus Bee, membre de l'Assemblée nationale

Carl Breeveld, membre de l'Assemblée nationale

Dipakkoemar Chitan, membre de l'Assemblée nationale

Martha Djojoseparto, membre de l'Assemblée nationale

Ramses Kajoeramari, membre de l'Assemblée nationale

Patrick Kensenhuis, membre de l'Assemblée nationale

André Misiekaba, membre de l'Assemblée nationale

Diana Pokie, membre de l'Assemblée nationale

Henk Ramnandanlal, membre de l'Assemblée nationale

D^{re} Jennifer Simons, présidente de l'Assemblée nationale

Lekhram Soerdjan, membre de l'Assemblée nationale

Jenny Warsodikromo, membre de l'Assemblée nationale

Ruth Wijdenbosch, membre de l'Assemblée nationale

RefanoWongsoredjo, membre de l'Assemblée nationale

Rudolf Zeeman, membre de l'Assemblée nationale

Trinité-et-Tobago

Vernella Alleyne-Toppin, députée

Paula Gopee-Scoon, députée

Spécialistes

Costa Rica

Maureen Clarke Clarke, présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM), ministre de la Condition féminine du Costa Rica, directrice exécutive de l'Institut national de la femme du Costa Rica





Sainte-Lucie

Cynthia Barrow-Giles, maîtresse de conférences en politique, University of the West Indies

Uruguay

Angélica Beatriz Ramírez Abella, directrice de l'Institut national de la femme de l'Uruguay (INMUJERES)

Observateurs et autres

Reshma Alladin

Milton Castelan

Orlando Chicango

Guyanne Lalande-Desforges

Jacqueline Phillip-Stoute

Annexe 3 – Biographies des conférencières

D^{re} Jennifer Simons

Présidente de l'Assemblée nationale du Suriname

La compassion de D^{re} Jennifer Simons à l'égard des gens l'a motivé à étudier la médecine, une discipline dans laquelle elle a travaillé à titre de praticienne (médecin), professeure d'université et responsable de politiques dans des domaines de la santé publique, tels que le VIH et la dermatologie. De plus, sa participation dans l'innovation et le développement de l'éducation comprend la fondation d'EDUCONS, une ONG qui favorise les TIC (Technologies de l'information et de la communication) en éducation et l'apprentissage à distance. Elle a également contribué à l'installation d'ordinateurs dans des écoles et à la formation de plus de 40 000 étudiants et travailleurs de façon à leur faire acquérir des compétences en TIC depuis le niveau de base jusqu'au niveau avancé. Elle a aussi introduit l'apprentissage à distance au Suriname. En 1996, elle est entrée en politique à titre de représentante du Parti national démocratique (PND), et depuis lors, elle a été élue trois fois au Parlement. En 2010, elle a été élue présidente de la Chambre et elle a tiré profit de son expérience antérieure à titre de membre pour faire démarrer un Programme de renforcement institutionnel d'envergure destiné au Parlement. Elle a également fondé l'Association des parlementaires pour le développement des enfants et des jeunes.

Gisele Isaac-Arrindell

Présidente de la Chambre des Représentants de Antigua-et-Barbuda

Gisele Isaac-Arrindell milite à temps complet en faveur des droits de la femme dans les écoles, dans son rôle de présidente à temps partiel de la Chambre des Représentants de Antigua-et-Barbuda, de professeure à temps partiel à la University of the West Indies et d'animatrice de radio et de chroniqueuse de journal. De plus, elle est directrice exécutive de la commission scolaire, l'organe financier du ministère de l'Éducation. Elle a écrit un roman et deux scénarios de film et elle adore le style de musique calypso; elle est d'ailleurs commentatrice de ce type de musique. Elle détient une maîtrise en études gouvernementales et politique et un baccalauréat, avec très grande distinction, en journalisme de la St. John's University à New York.

Beatriz Ramírez Abella

Directrice de l'Institut national de la femme de l'Uruguay (INMUJERES)

Depuis qu'elle est toute jeune, Madame Beatriz Ramírez Abella défend les droits des Afro-Uruguayens. Plus tard, elle a incorporé un point de vue tenant compte de la différence entre les sexes dans ses activités de défense des droits et de lutte contre la double discrimination à laquelle font face les femmes afro-uruguayennes. Elle a fondé des groupes de jeunes de l'ACSUN (Association sociale et culturelle des Noirs, 1973) et elle a été la co-fondatrice de l'Afro World Organization (1988). Elle a aussi été la co-fondatrice du Réseau des femmes afro-sud-américaines et afro-antillaises (République dominicaine, 1992), de même que la coordinatrice de la Région du cône Sud entre 1996 et 2006. Elle a fondé l'Alliance stratégique pour les Afro-Américains en 2001. En 2005, elle s'est jointe à l'Uruguay's National Women's Institute (Institut national des femmes de l'Uruguay) du ministère du Développement social (INMUJERES). Elle a été nommée directrice de la Division des femmes d'ascendance africaine en 2009 et directrice du INMUJERES en 2010.





Cynthia Barrow-Giles

Maîtresse de conférences en politique, University of the West Indies

À l'Université des Antilles, madame Cynthia Barrow-Giles a travaillé comme doyenne adjointe à la Faculté des sciences sociales (1994-1996) et comme directrice du Département de la gouvernance, sociologie et travail social (2004-2006). Elle est auteure, co-auteure, éditrice et co-éditrice de quatre livres et de nombreux articles de journaux. En plus de son travail dans le milieu universitaire, elle a participé à un certain nombre de groupes d'experts et de groupes d'observateurs électoraux en Asie, en Afrique et dans les Caraïbes. Elle a également été membre de la Commission de réforme de la Constitution de Sainte-Lucie et membre du Conseil consultatif international pour le (Journal) Round Table (Commonwealth), de même que membre du Comité de rédaction du Journal of Eastern Caribbean Affairs (Journal des Affaires des Caraïbes orientales).

Maureen Clarke Clarke

Présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM)

Ministre de la Condition féminine du Costa Rica

Directrice exécutive de l'Institut national de la femme du Costa Rica

Madame Maureen Clarke Clarke est actuellement présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIF) (2013-2015), ministre de la Condition féminine et présidente exécutive de l'Institut national des femmes (INAMU) du Costa Rica (2011-2014); ses fonctions consistent à mettre en œuvre la Politique nationale sur l'égalité et l'équité entre les sexes (PIEG) de 2007 à 2017, de même que son Plan d'action de 2008 à 2012. Elle a travaillé antérieurement comme adjointe au maire de San José (2007-2010), où elle a dirigé l'élaboration du Plan municipal en matière d'égalité entre les sexes, et elle a été ministre de la Justice et de la Réhabilitation (1995-1996); elle a également été la première femme ministre de la Gouvernance et des Politiques (1994-1995). Au cours de son mandat, elle a siégé comme présidente de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), laquelle vise à combattre le trafic de drogues illicites et les crimes connexes.

PHOTOS SOCIALES



1. *Francisco De la Cruz (Haïti), Jean-Baptiste Bien-Aimé (Haïti), Martha González Dávila (Nicaragua), Marta Lorena Araujo (El Salvador), Ana Vilma Castro de Cabra (El Salvador), Corina Alvarado Lagos (Honduras), Claudio Perdomo (Honduras)*
2. *Ysabel De la Cruz (République dominicaine), Guadalupe Valdez San Pedro (République dominicaine), Jennifer Simons (Suriname), Cheryl Bazard (Bahamas), Gloria Shillingford (Dominique)*
3. *Paula Gopee-Scoon (Trinité-et-Tobago), Vernella Alleyne-Toppin (Trinité-et-Tobago), Jacqueline Phillip-Stoute (Trinité-et-Tobago), Spécialiste Cynthia Barrow-Giles (University of the West Indies)*



4. *Ignacio Urrutia (Chili), Jennifer Simons (Suriname), Mónica Zalaquett (Chili)*
5. *Randy Hoback (Canada)*
6. *Randy Hoback (Canada), Martha González Dávila (Nicaragua), Jennifer Simons (Suriname), Marta Lorena Araujo (El Salvador)*

PHOTOS SOCIALES



7. *Jennifer Simons (Suriname)*
8. *Refano Wongsoredjo (Suriname), Ramses Kajoeramari (Suriname), Jenny Warsodikromo (Suriname)*
9. *Susan Truppe (Canada) et son mari Walter Truppe, Suzanne Fortin-Duplessis (Canada)*
10. *Mónica Zalaquett (Chili), Martha González Dávila (Nicaragua), Marcela Guerra Castillo (Mexique)*



11. *Orlando Chicango (mari de Nancy Castillo) Jean-Baptiste Bien Aimé (Haïti), Francisco De la Cruz (Haïti), Ysabel De la Cruz (République dominicaine), Guadalupe Valdez San Pedro (République dominicaine), Claudio Perdomo (Honduras), Gina Hill (ParlAmericas)*
12. *Laura Gaudalupe Vargas Vargas (Mexique), Delvim Bárcenas Nieves (Mexique), Sonia Rincón Chanona (Mexique), Delfina Guzmán Díaz (Mexique)*
13. *Sonia Rincón Chanona (Mexique), Martha Djojoseparto (Suriname)*
14. *Martha Djojoseparto (Suriname), Guyanne Desforges (ParlAmericas, Section canadienne), Gina Hill (ParlAmericas).*



SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE PARLAMERICAS

500 - 165 Sparks St.
Ottawa, Ontario K1P 5B9
Canada

☎: +1 613 594 5222

☎: +1 613 594 4766

info@parlamericas.org

www.parlamericas.org

